### Les Cahiers des Dix



# Le S... de C... enfin démasqué

Aegidius Fauteux, D. ès L., M.S.R.C.

Numéro 5, 1940

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1078913ar DOI: https://doi.org/10.7202/1078913ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

**ISSN** 

0575-089X (imprimé) 1920-437X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Fauteux, A. (1940). Le S... de C... enfin démasqué. Les Cahiers des Dix, (5), 231–292. https://doi.org/10.7202/1078913ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

 $https:\!/\!apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/$ 



# Le S... de C... enfin démasqué

#### Par AEGIDIUS FAUTEUX, D. ès L., M.S.R.C.

En 1832, la jeune Société littéraire et historique de Québec, forte d'un enthousiasme tout frais encore, réussissait une tâche qui, même en des temps plus rapprochés et censément plus éclairés, n'a jamais cessé d'être difficile, celle d'arracher aux pouvoirs publics l'aide matérielle qui est particulièrement indispensable à la poursuite des travaux purement intellectuels. Elle obtenait de la Législature provinciale une subvention, alors fort appréciable, de trois cents louis qui devait lui permettre de se procurer et puis de publier des documents susceptibles de jeter plus de lumière sur les temps anciens de notre histoire. L'entreprise était toutefois si neuve et partant si hérissée de difficultés qu'il ne faut pas trop s'étonner s'il fallut à la Société six ans encore pour élaborer soigneusement son projet et pour en assurer l'exécution. Ce ne fut, en effet, qu'en 1838 que, sans se laisser arrêter par une révolution qui n'avait pas encore fini de déchirer le pays, elle remplit enfin sa promesse en publiant le premier résultat de ses patientes recherches.

Etant de ceux qui pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître, les directeurs de la Société débutaient par une publication de toute première importance, une publication dont l'intérêt n'a jamais été égalé par aucune de celles pourtant très nombreuses et souvent remarquables qui ont été ensuite périodiquement mises au jour par leurs dignes successeurs. Ils avaient eu l'heureuse idée d'assembler, sous le titre de Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760, quatre précieux documents historiques restés jusque-là inconnus: des Mémoires écrits par un particulier malheureusement anonyme sur la guerre de Sept Ans, une Relation du siège de Québec par une religieuse hospitalière, un Jugement impartial sur les opéra-

tions militaires en 1759, et enfin des Réflexions sur le commerce de l'eau de vie en Canada vers la même époque.

Des quatre pièces ci-dessus, la première est de beaucoup la plus considérable. Elle occupe à elle seule 211 pages d'un volume d'environ 250. Mais elle ne l'emporte pas sur les autres uniquement par l'abondance de la matière; ce qui la met surtout à part c'est son intérêt historique véritablement exceptionnel.

Sous un titre qui ne laisse malheureusement rien deviner de l'auteur, Mémoires du S... de C... contenant l'histoire du Canada durant la guerre et sous le gouvernement anglais, c'est le récit circonstancié des événements qui se sont déroulés en Nouvelle-France depuis 1749 jusqu'à l'avènement du régime anglais, c'est-à-dire principalement pendant cette tragique guerre de Sept Ans qui a été incontestablement la période culminante de notre histoire.

Il paraissait pour la première fois au moment même où lord Durham s'apprêtait à prononcer sur les nôtres dans son célèbre rapport ce jugement si sévère: « Les Français du Bas-Canada sont un peuple sans histoire ni littérature. » C'est un fait indéniable que jusque-là les Canadiens connaissaient peu, connaissaient mal les gestes pourtant glorieux de leurs ancêtres. Ces gestes n'avaient d'autre asile que la mémoire du peuple et, sans être jamais tout à fait oubliés, leur souvenir se faisait nécessairement un peu plus imprécis de génération en génération.

Si l'on ne tient pas compte des enfantins petits manuels de Joseph-François Perrault qui étaient vraiment trop sommaires, il n'y avait encore chez nous, à cette époque, que deux écrivains qui eussent entrepris de fixer par des mots, et avec plus ou moins de bonheur, les quelques bribes de notre histoire flottantes dans l'air: William Smith, quelques années auparavant, et Michel Bibaud, en 1837, un an seulement plus tôt. Mais ni l'un ni l'autre de ces pionniers, dont d'ailleurs le premier s'adressait surtout à des lecteurs anglais, n'étaient suffisamment préparés pour la tâche qu'ils avaient assumée et, pour plusieurs raisons, leur oeuvre n'avait guère pénétré les masses populaires.

Particulièrement sur les dernières années si douloureuses du régime français qui tenaient peut-être plus que toutes autres au coeur de nos Canadiens, il n'y avait eu encore, même à l'étranger, en dehors des Mémoires de Pouchot d'ailleurs inconnus chez nous, rien de publié qui en fit connaître avec quelque précision les dramatiques péripéties. Aussi dut-ce être une véritable révélation, pour ceux du moins à qui ils furent accessibles, que les Mémoires du S... de C... qui jetaient soudainement une abondante lumière sur cette époque voilée de légendes.

Depuis ce temps, des deux côtés de l'océan, les historiens, en fouillant les archives publiques aussi bien que les archives privées, nous ont fourni à la longue une documentation qui nous laisse bien peu à apprendre sur la guerre de Sept Ans en Amérique. Sans parler de l'Histoire de Garneau, à qui je n'enlève rien de sa haute valeur en disant qu'elle ne pouvait être qu'une vaste fresque largement brossée, nous avons maintenant, pour la connaissance du détail, l'imparfaite mais tout de même précieuse collection des manuscrits de Lévis, les journaux ou mémoires de Malartic, Desandrouins, Bougainville, Lapauze, etc., et surtout nous avons d'innombrables documents militaires et autres qui, après avoir été progressivement exhumés des archives européennes, sont aujourd'hui si admirablement mis à la disposition de tous par nos propres dépôts de Québec ou d'Ottawa.

Mais si toutes ces publications relativement récentes nous ont abondamment renseignés sur les opérations militaires de l'époque, les Mémoires du S... de C... qui les ont précédées restent notre plus précieuse source d'information, non pas seulement sur les mêmes opérations militaires, mais sur ce qui, en fin de compte, nous intéresse peut-être plus encore, les causes intérieures du désastre final, les tristes agissements des maîtres de l'heure et leur conséquente répercussion sur la vie populaire.

Je n'ignore pas que le S... de C... a toujours eu jusqu'à présent ce qu'on appelle une mauvaise presse. Il a été décrié de toutes parts comme un vulgaire pamphlétaire et quelques-uns même ont voulu enlever à son ouvrage toute valeur historique parce que trop souvent il y parle du clergé canadien avec une irrévérence marquée, sinon avec une évidente injustice. On ne saurait nier en effet que le S... de C..., venu de France au temps des Philosophes, ainsi que je l'établirai plus loin, était travaillé d'un anticléricalisme plutôt virulent; on ne saurait nier, non plus, que comme tous les auteurs de mémoires, ses animosités personnelles ou d'autres raisons ont altéré quelquefois profondément la rectitude de ses jugements sur certaines personnes et même certains événements. Mais est-ce vraiment suffisant pour refuser toute autorité à un ouvrage de cette sorte? Un Michelet trahit une haine encore plus forcenée de l'Eglise et des siens et cependant qui est-ce qui a jamais, à cause de cela même, osé méconnaître la valeur de sa vaste Histoire de France? Et le S... de C..., quoiqu'un bien moindre personnage, a sur Michelet l'avantage de parler de choses qui lui sont contemporaines, de choses qu'il a vues et connues, et dont il n'y a aucune raison de penser qu'il avait intérêt à les dénaturer toutes.

Les historiens, pour peu qu'ils ne s'en tiennent pas aveuglément à la lettre imprimée, comme ils le font trop souvent chez nous, pour peu qu'ils soient doués d'un sens critique suffisant, comme ils le devraient être toujours, n'ont jamais trop de peine à faire le départ de ce qui semble vrai et de ce qui pourrait être faux dans les sources qu'il leur faut étudier, et je reste convaincu, quant à moi, que, dans les Mémoires du S... de C... en particulier, ils trouveront plus de vrai qu'il n'en faut pour contrebalancer quelques erreurs éparses et pour en faire en fin de compte une source historique de première importance.

\* \*

Dans sa préface à la première édition des Mémoires du S... de C...—ils ont été réédités en 1873—le porte-parole de la Société historique et littéraire de Québec, que nous croyons être Georges-Barthé-

lemy Faribault, le pionnier de nos archivistes canadiens, croit devoir expliquer dans quelles circonstances la Société est venue en possession du manuscrit et quelles raisons ont pu l'induire à considérer ce document comme authentique, malgré son anonymat.

« Le manuscrit, écrit-il, fut communiqué au Comité par une personne de considération et de fortune, résidente à Montréal, laquelle informa le Comité qu'il lui était parvenu d'une personne alliée au général Burton, qui servit avec le rang de colonel dans l'armée de lord Amherst et qui eut le commandement du district de Montréal, comme brigadier, pendant plusieurs années après la capitulation de Montréal... D'après le rang distingué qu'occupait le général Burton, et d'après l'intérêt que l'on peut supposer qu'il prenait à l'histoire récente d'une colonie qu'il avait activement contribué à soumettre à son souverain, il n'est pas déraisonnable de penser, qu'ayant lié connaissance avec l'auteur des Mémoires, il aura pu en obtenir, dans l'intention de la faire imprimer, la copie d'après laquelle on a fait la présente publication et qu'il a dû emporter avec lui en Angleterre. »

D'après ce qui précède, la copie des Mémoires utilisée par la Société historique et littéraire de Québec avait été premièrement en la possession du général Burton. Cela n'est pas impossible. Le colonel Ralph Burton, plus tard général, fut gouverneur militaire des Trois-Rivières du 22 septembre 1760 au 29 octobre 1763, excepté un court intervalle de mai 1762 à mars 1763 pendant lequel il servit à Cuba et fut temporairement remplacé par Haldimand, mais en octobre 1763, le général Gage ayant été nommé commandant en chef des forces à New-York, il fut appelé à lui succéder comme gouverneur de Montréal et occupa ce poste, même après la fin du régime militaire, jusqu'après le 17 octobre 1766. Familier de la langue française comme tous les Anglais de distinction de l'époque et marié lui-même dès 1763 avec une Montréalaise, française du moins par sa mère, la fille du fameux Henry Lydius et de Geneviève Massé, il devait voisiner assez facilement avec les citoyens les plus marquants de la population française et, surtout pendant son dernier gouvernement, il put avoir l'occasion

de connaître le S... de C... qui, ainsi que nous le verrons, résidait précisément à Montréal, au faubourg Sainte-Marie, en 1765 et en 1766.

Le S... de C... dont les Mémoires, apparemment écrits aussitôt après la conquête, trahissent à certaines pages des sentiments presque flagorneurs à l'endroit des nouveaux maîtres du pays, aurait été trop heureux de faire sa cour au gouverneur Burton en lui faisant voir toutes ces belles choses et même en lui en donnant une copie.

C'est cette copie que Burton aurait emportée avec lui en Angleterre, à la fin de 1766 ou au commencement de 1767. A sa mort arrivée bientôt après, vers 1768, il n'a pu la laisser qu'à son gendre, le colonel Napier Christie Burton, qui était son héritier et qui, pour le devenir, avait consenti à ajouter le nom de Burton à celui de son père, le général Gabriel Christie.

La préface de M. Faribault ne nomme pas la personne qui communiqua à la Société le manuscrit des Mémoires et se contente de dire qu'elle était alliée au général Burton. Qui pouvait-elle bien être? Nous l'apprenons par le Rapport annuel du Conseil de la Société historique et littéraire publié un an plus tôt, en 1837, et dans lequel on lit ce qui suit à la page 14:

« The only object which the Committee has at present the intention of accomplishing is the publication of an interesting document obligingly communicated by colonel Christie and illustrating the History of the Province from 1749 to 1760. It has just been committed to the press. »

Le colonel Napier Christie Burton, qui est mort en Angleterre en 1835, ne peut être le Christie plus haut désigné, car le rapporteur de la Société en 1837 n'aurait vraisemblablement pas négligé de lui donner son nom de Burton et surtout n'aurait pas oublié de le dire défunt. Il ne peut s'agir que du fils naturel de Gabriel Christie, William Plenderleath qui, ayant été fait héritier de son frère, Napier Christie Burton, s'était, l'année même de la mort de ce dernier, en 1835, fait autoriser par lettres patentes à prendre, en plus du nom de Plenderleath qui était celui de sa mère, le nom et les armes des

Christie. William Plenderleath Christie est le même qui fut membre du Conseil spécial du Bas-Canada en 1840 et en 1841. Il est vrai qu'à l'occasion de sa mort en 1845, à Christieville, aujourd'hui Iberville, il est dit major et non pas colonel, mais, si l'on prend quelquefois du galon, on peut bien en donner aussi et la Société de Québec n'a peutêtre pas voulu s'en priver vis-à-vis d'un généreux bienfaiteur.

Désireux de prévenir les commentaires défavorables du public qui aurait pu s'étonner de rencontrer dans l'Histoire du Canada de William Smith, parue non pas en 1815, comme sa page titre l'indique, mais quand même, en 1826, douze ans auparavant la publication des Mémoires, des passages identiques de fond et de forme à ceux contenus dans les Mémoires du S... de C..., M. Faribault se hâte d'expliquer que M. William Smith a puisé ce qu'il raconte dans un manuscrit également anonyme qui lui avait été communiqué par feu l'honorable Thomas Dunn, deux fois administrateur du pays et grand ami des Canadiens-français.

Ce second manuscrit fut confié à M. Faribault qui voulait en faire la comparaison avec celui qu'il possédait déjà, mais avant que celui-ci en eût pu terminer la collation, il dut, sur demande, le rendre à William Smith qui, lorsqu'on le lui redemanda un peu plus tard, fit tout simplement savoir qu'il avait été perdu. C'était faux; ainsi que nous aurons occasion de le redire, le manuscrit n'avait pas été perdu. William Smith qui, à plusieurs points de vue, était un singulier bonhomme, s'était évidemment rendu compte qu'il avait commis une imprudence en permettant de voir avec quel sans-gêne et avec quel mépris des guillemets il s'appropriait la pensée d'autrui, et il s'est empressé de couvrir autant qu'il le pouvait les traces de son larcin.

Cependant, dans le court temps où il les avait eus ensemble à sa disposition, M. Faribault avait eu le loisir de faire sur les deux manuscrits des constatations intéressantes.

« D'après la collation des deux documents, écrit-il, il paraît évident, tant par la similarité générale de l'ordre de la narration que par une parfaite identité d'expressions dans plusieurs passages remarquables, et par ce même fait que les mêmes plans militaires se trouvaient dans tous les deux, que ces documents étaient en substance les mêmes et en apparence de la même main, ou puisés à la même source; et comme le présent manuscrit est plus succinct que l'autre, on pourrait supposer qu'il n'en est qu'un simple abrégé, si ce n'était que dans plusieurs passages, même où les expressions sont semblables, le cours de la narration est de beaucoup changé, et que dans d'autres il est fait mention de circonstances qui ne se trouvent pas dans le manuscrit où M. Smith a puisé.

« Il est donc difficile de déterminer quelle relation précise il peut y avoir entre l'un et l'autre de ces manuscrits; mais leur examen a démontré qu'il fallait que tous les deux eussent été composés, soit par des personnes qui avaient emprunté, non seulement leurs matériaux, mais encore leurs expressions à une source commune; ou qu'ils eussent été composés par la même personne à des époques différentes et que le manuscrit qui s'est trouvé en la possession de M. Smith était une amplification de l'autre, avec des changements tant dans la méthode que dans le style.»

Cette relation précise que M. Faribault se défendait il y a un siècle de déterminer entre les deux manuscrits, il est possible de l'établir aujourd'hui; entre les deux solutions possibles qu'il propose, il est maintenant permis de choisir, et l'un des objets de cet article est précisément de prouver que la deuxième est la bonne: les deux manuscrits ont été écrits par une même personne, mais à des époques différentes.

Il y avait bien dix ans que je m'escrimais à démasquer cet énigmatique S... de C... qui m'avait toujours tant intrigué, lorsque, après avoir vainement fouillé toutes les archives où je croyais avoir chance de lever une piste, j'eus enfin vers 1928 l'idée de m'adresser au musée McCord de l'Université McGill, et ma ténacité se trouva enfin récompensée. Au milieu de tant d'autres trésors que renfermait cette institution si justement réputée, je venais de trouver deux manuscrits des Mémoires du S... de C... et je n'ai pas besoin de dire

combien ma jubilation fut grande lorsque, après qu'ils m'eussent été obligeamment prêtés par le directeur du musée pour étude plus longue, je constatai que l'un des manuscrits était celui qui avait servi à la Société historique et littéraire de Québec pour sa publication de 1838 et l'autre celui-là même que William Smith avait prétendu perdu après l'avoir plagié.

Sur la première feuille de l'un et de l'autre document, on lit en marge le nom de H. H. Miles, apparemment le dernier propriétaire des manuscrits avant que David Ross McCord n'en fit l'acquisition pour son musée. On a déjà deviné qu'il s'agit d'Henry Hopper Miles, le père du conseiller législatif du même nom. Ancien vice-principal du collège Bishop à Lennoxville, puis pendant longtemps secrétaire du Comité protestant de l'Instruction publique à Québec, cet éducateur distingué était aussi un historien fervent; il a publié dans ce genre un nombre considérable d'ouvrages dont quelques-uns ne sont pas encore oubliés et la collection de documents historiques qu'il avait assemblée à cette fin passait en son temps pour remarquable.

Mais par quel enchaînement M. Miles est-il venu en possession des manuscrits du S... de C..., voilà ce qui nous intéresse surtout. Tout ce que j'ai pu savoir c'est qu'ils lui appartenaient déjà en 1890. En effet j'ai trouvé entre les pages d'un des documents en question une lettre datée du 23 mai de la même année et qui le prouve sans conteste. Cette lettre dont on ne saurait trop regretter d'ignorer le destinataire, est toute courte et se lit comme suit:

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous remettre inclus le cahier du Dr Miles.

Je vous remercie aussi de la bonté que vous avez eue de me remettre en même temps le volume des Mémoires de la Société de Québec.

Votre serviteur,

H. A. Verreau.

Dans les écrits imprimés du savant abbé Verreau nous ne découvrons aucune allusion à la communication qu'il eut de ce manuscrit et la lettre même que je viens de citer n'indique pas nécessairement qu'il en connut l'histoire. M. Miles lui-même, qui ne prévoyait sans doute pas notre curiosité, n'a fait que lever un tout petit coin du voile en inscrivant entre parenthèses au bout de sa signature autographe sur chacun des manuscrits les mots suivants: « Walker Dunn's papers », mais malheureusement cela ne nous éclaire qu'à moitié. Quel est ce Walker Dunn des papiers duquel proviennent, d'après M. Miles, les Mémoires du S... de C...?

Lorsqu'on se rappelle que l'un au moins des manuscrits, celui prêté à l'historien William Smith avant 1815, appartenait à l'honorable Thomas Dunn, on peut présumer, à cause de l'homonymie, que Walker Dunn était un parent du premier possesseur dont il aurait tout simplement hérité. Mais, après des recherches aussi longues que vaines, je ne suis pas encore parvenu à établir entre l'honorable Thomas Dunn et un Walker Dunn quelconque la moindre connexion. Dans l'espoir de dénicher ce mystérieux personnage, je me suis adressé au colonel William Wood, l'homme qui connaît le mieux les anciennes familles de Ouébec depuis sir James LeMoine, et l'aimable historien, après s'être prêté le plus obligeamment du monde aux démarches nécessaires, a dû m'avouer son complet insuccès. Walker Dunn, s'il a existé, semble s'être totalement évanoui. Ni à la Société historique et littéraire de Ouébec, ni aux archives provinciales, on n'en trouve la moindre trace. Une enquête auprès des membres de la famille n'a pas donné de meilleurs résultats et j'ai en mains une lettre du 18 février 1929 dans laquelle M. C. C. Dunn, alors le chef du nom, exprime au colonel Wood son regret de ne pas se souvenir qu'un Walker Dunn ait existé parmi les siens.

Nous en sommes donc réduits aux conjectures, jusqu'à plus ample informé. Je soumets, sans y insister, la possibilité suivante. Outre le major général William Dunn, l'honorable Thomas Dunn avait

eu de son épouse canadienne-française, Henriette Guichaud, un autre fils nommé Robert qui mourut à l'âge de trente-cinq ans à Québec, le 13 janvier 1825, après avoir épousé en 1820 une fille de l'honorable Matthew Bell, connu par son association avec les Forges Sans pouvoir l'affirmer absolument, Saint-Maurice. j'ai lieu de croire que ce Robert Dunn a eu de la descendance. Il y avait à Laprairie, il y a une trentaine d'années, un M. Guy Cramp Bell Dunn dont Henry J. Morgan nous dit dans ses Canadian Men and Women qu'il était fils de feu William Dunn, petit-fils de John Dunn et arrière-petit-fils de l'honorable Matthew Bell. Comme il est plutôt douteux que Matthew Bell ait marié plus d'une de ses filles dans la famille Dunn, je me demande si le grand-père de Guy Cramp Bell Dunn, nommé John avec plus ou moins de précision par Morgan, ne serait pas en réalité le Walker Dunn que nous cherchons. de Robert Dunn, il aurait très bien pu avoir pour parrain son oncle, un M. Walker qui avait aussi épousé une Dlle Bell, et être prénommé en conséquence.

Cette hypothèse explique parfaitement comment un Walker Dunn aurait été possesseur avant M. Miles du manuscrit prêté à l'historien William Smith par un personnage du même nom, mais elle explique malheureusement moins bien comment a pu échouer entre les mains du même l'autre document qui provenait d'une autre famille et passablement éloignée, celle des Christie.

Mais ne nous attardons pas plus longtemps à ce problème après tout secondaire et hâtons-nous d'examiner chacun à leur tour et d'un peu plus près les deux manuscrits en cause.

\*

J'ai dit d'un des manuscrits trouvés au musée McCord, le plus considérable des deux, qu'il était le même qui a servi à la publication de la Société de Québec en 1838. Peut-être à cause de quelques divergences, un autre plus prudent aurait-il dit plutôt « probablement le même,» mais j'espère montrer que mon affirmation n'avait pas besoin d'être ainsi atténuée.

M. Faribault dans sa préface a décrit bien sommairement l'apparence extérieure du document dont il s'est servi. « Il est, dit-il, d'une écriture française de bureau, assez propre et relié avec soin; et les plans et esquisses sont proprement copiés dans le corps de l'ouvrage ». Le manuscrit du musée McCord présente avec une exactitude suffisante les mêmes particularités. Il est d'une écriture française de bureau, et même d'une belle calligraphie; il n'est peut-être plus aussi propre d'aspect qu'il y a un siècle, mais l'écriture en est certainement propre, presque sans ratures, et c'est peut-être ce que M. Faribault a surtout voulu dire; enfin, pour les mêmes raisons d'âge, on peut difficilement le dire aujourd'hui relié avec soin, mais il est tout de même relié, sous forme de cahier, c'est-à-dire assez solidement emboîté dans une couverture.

En réalité le manuscrit de McCord est relié en trois cahiers différents, d'un format un peu plus grand que l'in-octavo ordinaire, mais aussi un peu plus étroit, 10 pouces et demi de haut par 6 et demi de large. M. Faribault qui n'a pas mentionné ce détail, ne l'a pas fait, ou bien parce qu'il ne le croyait pas important, ou bien parce que le volume, qui était unique en son temps, n'a été divisé en trois que plus tard. L'ouvrage se prête parfaitement à cette triple division que je crois cependant improbable. En effet, les trois cahiers d'aujourd'hui portent respectivement sur la page titre: Première partie, deuxième partie et troisième partie, et chacun correspond exactement aux mêmes divisions qui ont été adoptées par l'éditeur de 1838.

A sa courte description de l'ouvrage M. Faribault a ajouté: « Il s'y trouve un titre », et il ne l'a fait sans aucun doute que pour parer à l'étonnement du lecteur qui aurait naturellement cru à l'absence de ce titre en constatant que les Mémoires tel qu'édités sont incomplets du commencement et s'ouvrent sur la fin d'une phrase.



Facsimilé d'une page du manuscrit original des Mémoires du S... de C...

de de mantener meme per elou contrains en de faire bair au for a l'endrois que lui parostron le plus convenable, especidant il lui recommand 1 vier polimene avec les auglieres avans d'en Venir ala force, de lexe prévinir de ser vodrer . le fajicaine hours and Jospine changue detene ou le Mallyouter diviere de jeur canas trip es le Momma . Du Quime Riviere Oyo. ou Belle Ri

Facsimilé d'une page du manuscrit inédit de l'Histoire du Canada de Louis de Courville.

Or, il en est de même du manuscrit de McCord qui porte lui aussi comme titre: Mémoires du S... de C..., mais qui commence exactement par la même phrase tronquée.

Il n'y a qu'un point qui peut prêter à discussion, et c'est à propos des plans. M. Faribault note que les plans et esquisses sont proprement copiés dans le corps de l'ouvrage. Dans le manuscrit de McCord également les plans sont proprement copiés, mais ils sont loin d'être aussi léchés. Ils sont frustes tout en étant suffisamment exacts et leur facture naïve ne décèle en rien la main d'un dessinateur professionnel. La Société historique et littéraire de Québec qui entendait les reproduire dans son édition des Mémoires a évidemment été de cet avis, car elle les a fait retoucher et même redessiner. On peut se rendre compte aisément de la différence en comparant l'un des plans originaux dont on trouve ici la reproduction avec le plan correspondant des Mémoires imprimés. Cela saute aux yeux que ce dernier a été refait par un dessinateur de métier, et probalement par quelqu'un des membres du corps des Ingénieurs royaux qui étaient en garnison à Québec vers 1837 ou 1839.

On peut ne pas s'étonner que M. Faribault n'ait pas averti le lecteur que l'oeuvre originale était ainsi modifiée; cette liberté lui paraissait toute naturelle. Mais ce qui est vraiment surprenant c'est qu'il n'ait pas au moins signalé que tous les plans contenus dans le manuscrit n'étaient pas reproduits dans l'oeuvre imprimée. Il n'y a rien dans sa préface pour indiquer qu'il a fait un choix entre les divers plans qui s'offraient à lui. C'était son droit de choisir, personne ne le conteste, et, là encore, sans aucun doute, il n'a pas cru nécessaire de prévenir le lecteur qu'il s'en était effectivement prévalu.

Alors que les Mémoires imprimés en 1838 contiennent treize plans des principaux forts du temps, le manuscrit de McCord qui a servi à cette publication, ainsi que je me propose de l'établir, en contient en réalité dix-sept.

Je donne ici la liste de ces plans en indiquant, à la suite de

chacun de ceux qui ont été publiés, la page des Mémoires imprimés où il apparaît.

#### Première partie

- 1—Baie Verte (p. 6)
- 2—La Présentation (p. 12)
- 3—Fort Lawrence (p. 40)
- 4—Fort Beauséjour (p. 44)

#### Deuxième partie

- 5—Fort Saint-Frédéric (p. 52)
- 6-Chouaguen et partie du lac Ontario
- 7—Forts Ontario et Pepperell (p. 77)
- 8-Partie sud du gouvernement de Montréal
- 9—Fort Saint-Jean (p. 94)
- 10-Plan de la bataille de Carillon
- 11—Fort Frontenac (p. 114)
- 12—Pointe au Baril (p. 120)
- 13-Vue de Québec

## Troisième partie

- 14—Ile aux Noix (p. 154)
- 15—Fort Jacques-Cartier (p. 174)
- 16—Fort Chambly (p. 206)
- 17-Lac des Deux-Montagnes et île de Montréal

D'après la liste ci-dessus le manuscrit original paraît contenir cinq plans de plus que l'ouvrage imprimé, c'est-à-dire cinq plans restés inédits. C'est vrai, et pourtant l'on m'objectera que c'est plutôt quatre qu'il faut dire, puisqu'il n'y a que cette différence entre 13 et 17. La vérité est qu'il existe dans le document manuscrit comme dans l'ouvrage imprimé un plan du fort de Carillon au moment de la bataille, mais en plaçant ce plan dans son ordre (No 10) sur la liste des plans primitifs, je n'ai pas cru devoir indiquer, comme pour les autres, la page à laquelle il est censé reproduit dans l'imprimé, car la référence eût été trompeuse. L'éditeur a voulu donner dans le livre (p. 94) une vue du fort ou plutôt de la bataille de Carillon, comme l'auteur en avait lui-même donné une dans le manuscrit, mais sans doute parce qu'il n'était pas satisfait de cette dernière qui était pourtant intéressante, il ne s'est pas gêné d'y substituer un autre dessin, mieux fait peut-être, mais totalement différent et où presque rien ne se retrouve de l'oeuvre première.

Cette façon que l'on avait il y a un siècle d'éditer un document ne correspond plus aux exigences modernes de la méthode historique qui sont incontestablement plus honnêtes. Lorsqu'on publie un document quelconque en le disant provenir d'un tel ou d'un tel, il n'y a qu'une chose à faire et c'est de le publier tel qu'il est, quitte à en signaler les inexactitudes ou les fautes, si on le juge à propos. Peu importe qu'il s'agisse d'un dessin ou d'un écrit. Autrement M. Faribault aurait eu autant le droit de modifier à sa guise les passages des Mémoires du S... de C... qui ne l'auraient pas satisfait.

Que l'éditeur de Québec ait délibérément omis de publier quelques-uns des plans qu'il avait sous la main, encore une fois cela se conçoit. C'était au fond affaire de goût, et j'admets qu'entre les cinq plans qui sont restés inédits, il y en avait peut-être un ou deux, particulièrement le No 6, dont la publication ne s'imposait pas. Mais pourquoi, pendant qu'on en avait l'occasion, n'a-t-on pas reproduit au moins les deux ou trois autres qui étaient d'un véritable intérêt et qui, surtout dans leur forme primitive, étaient loin d'être sans charme? Je le regrette quant à moi et je le regrette d'autant plus que je ne crois pas que la considération d'une dépense supplémentaire

ait été pour quelque chose dans la limitation que s'est alors imposée la Société de Québec.

Si l'éditeur s'était contenté de supprimer les deux cartes du sud du gouvernement de Montréal et de l'île de Montréal elle-même, les malins eussent pu prétendre que déjà il était mû par ce qu'ils appellent l'esprit québecois, mais je me hâte de dire qu'il n'en est rien, car cet homme impartial a omis en même temps une vue de Québec qui est vraiment bien jolie, et instructive aussi, malgré sa naïve crudité.

J'ai dit tout à l'heure comment l'éditeur des Mémoires n'avait eu aucun scrupule à escamoter un des dessins de l'auteur pour le remplacer par un autre de son choix; il n'a pas osé sacrifier aussi complètement les autres dessins, mais il les a à peu près tous traités par dessous la jambe, en les modifiant ou en les laissant modifier par le dessinateur à des degrés plus ou moins prononcés. S'il ne se fut agi que de préciser des contours un peu flous ou de rectifier des lignes trop vagabondes, personne ne trouverait guère à redire, mais dans plusieurs cas l'on a fait disparaître, dans le champ même du dessin, de nombreux détails d'un réel intérêt. Et ce que nous nous expliquons moins encore, l'on a supprimé ici et là un certain nombre d'explications ou de légendes qui étaient des mieux appropriées et qui aidaient dans une large mesure à l'intelligence des lieux.

Le texte imprimé lui-même présente de très nombreuses divergences avec celui que j'appelle l'original. J'ai noté soigneusement toutes ces divergences sur un exemplaire que je possédais de l'édition de 1838 et cet exemplaire, littéralement noirci de corrections à chaque page, en est devenu une véritable curiosité. Dans la grande majorité des cas cependant les modifications et même les erreurs faites par le copiste ne tirent pas à conséquence. Ainsi il ne faut pas lui faire un trop grand crime d'avoir changé en maints endroits l'orthographe du manuscrit, quoiqu'il ait lui-même, à la fin de sa préface, prétendu l'avoir conservé. Lorsque, par exemple, par souci littéraire, il met deux "p" à "applaudir" ou à "opposer", là où l'auteur n'en avait mis qu'un avec la belle indifférence de son temps

en matière orthographique, cela ne fait ni chaud ni froid à personne, bien qu'en vérité il eut été mieux de conserver au texte original son aspect intégral comme on le fait toujours aujourd'hui.

Il y a aussi les noms propres anglais que l'auteur avait un peu trop massacrés, pas plus cependant que ses confrères bretons ne massacraient eux-mêmes les noms propres français dans le même temps, et à qui l'éditeur a cru devoir restituer une forme plus exacte dans le texte même, au lieu de le faire dans des notes infra-marginales comme cela se pratique de nos jours: Amersh, pour Amherst, Bastrik pour Bradstreet, Ambletonn pour Hamilton, etc., etc. . . Mais même sur ce point, il lui est arrivé, malgré ses intentions excellentes, de risquer de temps en temps des corrections peu heureuses. Ainsi, (p. 175) il appelle M. Moir, le subdélégué du gouvernement d'Halifax, lorsque dans l'original on peut lire très bien M. Mors, ce qui en somme est encore plus près du nom véritable qui est Morris. Mais ce qui m'intrigue le plus quant à moi, c'est qu'il se soit obstiné à écrire tout le long de l'ouvrage: l'abbé de La Loutre. Le S... de C... lui-même a toujours écrit, comme tout le monde, et très nettement, l'abbé Le Loutre.

Cette manie d'améliorer un texte qui ne le requérait pour ainsi dire pas ne s'est pas exercée seulement sur les noms propres; elle s'est exercée un peu partout. La fidélité au manuscrit paraît avoir été dans l'espèce le cadet des soucis de l'éditeur ou du copiste. Quoiqu'elle soit elle aussi fréquente, je ne parlerai pas de la simple interversion des mots, je parlerai surtout des termes nouveaux que l'on a substitués à tout instant à ceux choisis par l'auteur lui-même. Les modifications sont presque toujours purement arbitraires; un grand nombre ne sont dues qu'à un caprice du copiste à qui l'idée prend d'écrire souvent au lieu de toujours ou suivante au lieu de prochaine, mais d'autres semblent laisser voir une intention réelle d'un perfectionnement souvent moins réel, par exemple lorsqu'on remplace délibérément trafique par commerce, instruire par avertir, inviter par engager et se laver par se clairer. Presque tous les chan-

gements de cette sorte n'ont aucune importance, puisqu'ils n'altèrent pas le sens de l'idée, et encore une fois je ne m'y arrête que pour montrer combien peu l'éditeur de 1838 se piqua d'être fidèle au manuscrit qu'il avait charge de publier.

On pourrait se plaindre davantage d'un bon nombre d'autres changements que j'appellerai involontaires, ceux qui ont été en quelque sorte nécessités par l'imcompréhension du texte original. L'écriture du S... de C... est d'une belle venue et en général facile à lire, mais elle n'en est pas moins une écriture du milieu du XVIIIe siècle dont, même en 1838, on pouvait être déshabitué.

M. Faribault était incontestablement un archiviste plein de zèle mais il n'était pas, que je sache, un paléographe expert, et il n'est pas étonnant qu'il ne soit pas parvenu à déchiffrer certains mots qui étaient d'une lecture particulièrement difficile dans les Mémoires du S... de C... Il lui fallut, dans ces cas-là, deviner tant bien que mal ce qu'il ne comprenait pas et trop souvent, malheureusement, il lui est arrivé de prendre le Pirée pour un homme. Ainsi lorsque le S... de C... aura écrit que « le rocher sur lequel est bâti Chouaguen est d'un beau grès », il écrira « d'un beau grain » (p. 77); au lieu de lire: « à l'avènement du munitionnaire l'eau de vie et le vin disparurent, » il lira: « à l'avancement du munitionnaire », ce qui n'a plus aucun sens; à la page 20 il parlera de quelque chose que les Jésuites ont obtenu subséquemment, alors que c'est subrepticement qu'il eut fallu; à la page 105 il nous apprendra qu'il « reste plus de soixante millions à acquitter sans les billets déchargés », et il ne se sera pas apercu qu'il fallait lire: « sans les billets de change » dans le texte original; page 116, au lieu d'accuser M. Duplessis-Fabert d'ivrognerie comme l'avait fait en réalité le S... de C..., il l'accusera tout simplement d'ignorance; enfin, à la page 133, il notera la présence autour de Québec d'eaux sanguineuses qui sont tout simplement ferrugineuses.

Je ne veux pas multiplier trop ces exemples dont il y a des centaines dans l'édition de 1838, mais je demanderai la permission de citer encore quelques cas particulièrement amusants où l'erreur s'élève vraiment à la hauteur d'une bourde.

A la page 33 de l'édition de Québec, nous lisons: « Les Acadiens cultivaient ce qu'ils nommaient terres qui étaient des terrains sur lesquels la mer, par son reflux, autrefois faisait répandre les L'éditeur a compris que l'on soupconnerait l'omission d'un qualificatif quelconque après le mot « terres », ce terme étant vraiment trop général pour s'appliquer seul à des terrains si spécieux, et il a cru devoir fournir dans un renvoi l'explication suivante: « Le mot (omis) paraît être crânes dans le manuscrit. C'était probablement crues, pour accrues, ou savane pour prairies ». Lorsqu'on a recours au manuscrit, on se demande comment il a été possible d'y lire des « terres crânes », et surtout des « terres savanes ». Voici la phrase du S... de C... telle qu'il l'a écrite dans ses Mémoires avec une suffisante netteté et dont on verra qu'elle a subi encore d'autres accrocs: « ils cultivaient ce qu'ils nommaient des terres basses qui étaient des terreins sur lesquels la mer, par son reflux, se répandait autrefois ou faisait répandre les rivières . . . »

A la page 20, il est question de concessions qui ont été données aux Jésuites « à titre de seigneuries et ventes », et l'éditeur, se rendant compte de l'extrême singularité de cette sorte de concessions, tente d'expliquer au lecteur ce que cela peut bien signifier en plaçant immédiatement à la suite, en italiques et entre parenthèses, les mots suivants: « lods et ventes ». Ce n'est pas heureux, car on ne s'imagine pas davantage des « concessions données à titre de lods et ventes ». Ce que l'auteur avait écrit dans son texte primitif c'était: « des concessions données à titre de seigneurie et vastes ».

A la page 112, l'édition de Québec mentionne l'arrivée à Chouaguen des Onnontagués ayant à leur tête « le grand chef nommé Schinoniata, c'est-à-dire le grand chef.» Schinoniata était un chef, mais son nom même ne voulait pas dire: le chef. Notons qu'il s'agit dans l'occurrence d'un Sauvage onnontagué. Or, on trouve dans le Franch-Onondaga Dictionary publié en 1860 par la presse Cra-

moisy de John Gilmary Shea, que le mot Dzinonhiata, évidemment le même que Schinoniata, veut dire: non pas le chef, mais le nerf. Et c'est précisément ce qu'a écrit le S... de C..: « Schinoniata, c'est-à-dire le nerf ».

Enfin à la page 161, nous lisons qu'Amherst avait fait tracer un chemin du fort Saint-Frédéric au Connecticut, « au nombre fort.» Devant ce « nombre fort » l'éditeur se découvre perplexe et il ajoute en note: « Il est impossible de découvrir ce que ce mot veut dire, à moins que par une erreur du copiste il ne s'y trouve écrit pour Newburyport, ou pour Newport, qui est sur la rivière Connecticut. » N'en déplaise au commentateur, le S... de C... n'a pas fait erreur; il a dit exactement ce qu'il voulait dire, quoique dans un langage mifrançais mi-anglais. Ce qui se lit dans le texte original, ce n'est pas nombre fort, mais nombre four. L'auteur n'a voulu parler ni de Newburyport ni de Newport, mais tout simplement de Charlestown, un petit port situé sur la rivière Connecticut et que les Anglais appelaient alors Number four et même plus brièvement No 4 dans leurs écritures.

Il y a encore les mauvaises transcriptions de dates et les erreurs de chiffres qui sont également nombreuses, mais je n'y insisterai pas car on peut toujours supposer responsable de la plupart cet éternel bouc émissaire, le typo.

Toutes ces erreurs ne sont pas d'une extrême gravité et n'enlèvent pas sa valeur à l'ouvrage publié, mais quelques-unes contredisent trop la vraie pensée de l'auteur sur des points de détail importants et, par une visible incohérence, déroutent parfois trop le lecteur lui-même, pour ne pas exiger d'être un jour pleinement rectifiées.

Jusqu'ici je n'ai encore rien dit des omissions de toutes sortes qui fourmillent dans cette édition de 1838, et il me faut en parler au moins brièvement.

La plupart de ces omissions sont légères et ne méritent d'être signalées que parce qu'elles sont une preuve de plus de l'incurie avec laquelle le texte original a été édité. Quelquefois il s'agit d'un simple mot, qui aurait été tantôt indifférent et tantôt extrêmement significatif, mais dont l'absence ne nuit pas au sens général et en conséquence n'est ordinairement pas discernable. Le mal est plus grave lorsqu'un membre de phrase tout entier est passé. Si ce membre de phrase est essentiel, il peut rendre incompréhensible le sens de tout un paragraphe. Il peut même arriver que son défaut dénature complètement le fait relaté et conduise à une véritable erreur historique. A plusieurs endroits, des passages d'une longueur appréciable, cinq, six lignes et plus, ont été omis et on ne peut penser que ces passages ont été délibérément mis de côté car la plupart présentent un réel intérêt. Je noterai en particulier, à la page 175, la disparition de tout un long paragraphe sur les agissements des abbés Maillard et Manach en Acadie.

Il n'y a qu'une omission qui me paraisse avoir été réellement voulue et c'est celle d'une phrase latine placée par le S... de C... tout à la fin de son manuscrit, après sa dernière phrase: « Lassus sum et veritatem dixi.» Ce cri de soulagement poussé par l'auteur au terme de son long travail méritait, il me semble, d'être recueilli pour le plaisir des lettrés et il n'eut certes pas été déplacé de le reproduire en son endroit. Mais M. Faribault, en homme sérieux, a jugé qu'il n'avait rien à faire avec le récit historique qu'il devait publier, ce qui est vrai après tout, et il l'a dédaigneusement négligé.

Ce n'est pas ici le lieu de relever toutes les erreurs et toutes les fautes qui déparent l'édition faite en 1838 des Mémoires du S... de C..., mais je crois en avoir assez dit pour montrer combien il est désirable qu'une édition nouvelle soit faite de ces mêmes Mémoires, une édition où le texte du manuscrit original serait intégralement rétabli, et où aussi les cartes de nos anciens lieux historiques seraient reproduites avec leur primitive candeur.

J'ai déjà dit que la Société historique et littéraire a publié de nouveau en 1873 les Mémoires du S... de C..., mais ce ne fut en réalité qu'une réimpression. La nouvelle publication est précieuse parce qu'elle reproduit avec une netteté infiniment plus grande les di-

vers plans de forts qui, dans la première, sont d'un ton vraiment trop effacé, mais pour le reste elle n'apporte rien de nouveau. L'on y a tout au plus corrigé ici et là quelques coquilles trop apparentes. Toutes les erreurs de noms, de faits et de dates, toutes les omissions s'y retrouvent comme dans celle de 1838. Il n'en pouvait être autrement car ces erreurs et ces fautes ne pouvaient pour la plupart être corrigées qu'avec l'aide du manuscrit original et, déjà en 1873, ce manuscrit n'était plus dans la possession de la Société historique et littéraire de Québec.

En face de toutes ces divergences dont je n'ai mentionné que quelques-unes, après avoir constaté l'importance de certaines au moins d'entre elles, surtout après avoir vu combien peu aisément s'expliquaient quelques-unes des omissions les plus notables, je me suis demandé pendant quelque temps si le manuscrit qui avait servi à la Société de Québec ne serait pas en réalité autre que celui à moi communiqué par le directeur du musée McCord. Le S... de C... qui aimait à écrire et aussi à récrire, comme nous le verrons plus loin, aurait pu donner plusieurs copies de ses chers Mémoires en faisant dans les unes ou dans les autres les modifications qui accommodaient son humeur du moment. Mais un examen plus attentif de la question m'a confirmé dans ma première opinion. Les différences entre le manuscrit McCord et le texte imprimé peuvent toutes s'expliquer par la seule impéritie des personnes qui ont été chargées d'éditer ce dernier. Mais je sais que ce n'est pas là une preuve et j'en veux apporter d'autres de caractère intrinsèque.

Il est d'abord remarquable que si le texte imprimé ne comprend pas tout ce que contient le manuscrit McCord, ainsi que nous l'avons vu, le manuscrit McCord, en revanche, comprend absolument tout ce que contient ce même texte imprimé, erreurs de transcription mises à part bien entendu.

Ce sont même quelques-unes de ces erreurs de transcription qui nous font le mieux voir que le manuscrit auquel on a eu affaire est bien celui qui se trouve aujourd'hui au musée McCord. Ainsi, à la page 97 où il est question de l'attitude de M. de Vaudreuil envers les Sauvages, on lit ce qui suit: « bien loin de leur avoir fait des reproches . . . il les accabla de présents dans la persuasion qu'il était que leur cruauté serait ralentie les dessins des ennemis. » Après avoir reproduit cette phrase comme il croyait l'avoir lue, l'éditeur s'est naturellement apercu que la fin en était inintelligible et il s'en est tiré en écrivant dans une note: « Il manque ici quelques mots dans le manuscrit pour rendre le sens complet ». En fait il ne manquait aucun mot dans le manuscrit et un examen minutieux du texte original fait précisément voir comment l'éditeur est arrivé à le croire. La lecture d'un « s » au commencement d'un mot où il y avait un « f » et la lecture d'un « e » à la fin d'un autre mot où il y avait un « r », deux choses extrêmement faciles à confondre dans une écriture ancienne, ont suffit à rendre idiote une phrase tout à fait correcte. Il fallait simplement lire: « dans la persuasion qu'il était que leur cruauté ferait ralentir les desseins des ennemis », et le sens revivait.

A la page 152, l'éditeur inscrit, avec raison d'ailleurs, le nom de Prideaux comme celui du général anglais tué au siège de Niagara en 1759. Ce nom est imprimé en italiques parce que, ainsi que le prétend une note, il a été omis dans le manuscrit. Nous avons là une preuve de plus que le document McCord fut bien celui utilisé par la Société de Québec. Dans ce texte premier il y avait en réalité un nom du prétendu général tué et c'était celui de Bastrick (Bradstreet), mais parce qu'il avait été découvert inexact, il avait été rayé avant communication, soit de la main de l'auteur soit de celle d'un autre, et c'était assez pour justifier l'éditeur de le prétendre omis.

Mais ce qui est plus significatif encore que tout ce qui précède, c'est l'état même du manuscrit McCord que j'ai d'ailleurs déjà signalé. La première page de ce manuscrit, — je veux dire l'actuelle première page, car, de toute évidence, il y en a eu autrefois une autre qui est disparue,—commence de la même façon que la première page du texte imprimé, par une phrase incomplète et absolument

identique: « maison qui s'était également distinguée dans l'épée et dans la robe. »

L'éditeur de 1838 s'est donc servi d'un manuscrit mutilé comme celui de McCord et mutilé exactement au même endroit. nuscrit qui a été entre les mains de M. Faribault était malgré cela un autre que celui que je prétends, ce double cas de mutilation accidentelle dans des conditions parfaitement similaires impliquerait une coïncidence vraiment trop singulière. J'ai dit mutilation accidentelle, car, je le pense bien, l'on n'ira pas jusqu'à supposer que le possesseur d'un des deux documents, si deux documents il y a, l'aurait déchiré à l'endroit voulu de propos délibéré et uniquement pour le faire ressembler à l'autre de plus près. Il ne saurait y avoir làdessus aucun doute raisonnable, le document communiqué à la Société de Québec par le colonel Christie et celui de McCord ne font qu'un. Emporté en Angleterre dès avant 1768 par le colonel Ralph Burton à qui son auteur l'avait d'abord communiqué, il a dû y traîner pendant près de soixante ans dans les tiroirs des héritiers de ce dernier, sans qu'on y prêtât attention, et, si nous devons nous étonner de quelque chose, c'est que, lorsqu'il fut enfin tiré de sa situation périlleuse vers 1837, pour retraverser l'Atlantique et rentrer aux mains du colonel Christie, il ne se trouva pas en plus mauvais état et amputé d'un plus grand nombre de pages.

Notons ici en passant que cette défectuosité du manuscrit original a fait commettre à l'éditeur de la Société de Québec dès les premières lignes de l'ouvrage une assez grossière erreur. La phrase tronquée du début: «... maison qui s'était également distinguée dans l'épée et dans la robe, » n'offrant d'elle-même aucun sens, il a cru pouvoir en proposer un au lecteur dans une note préliminaire placée immédiatement au-dessus: « Cette partie des Mémoires a évidemment rapport à M. de la Jonquière. On pense que les mots dans le manuscrit qui précédaient « maison,» en parlant de M. de la Jonquière, étaient ceux-ci: « qui appartenait à une maison, etc. » Pour constater que la « maison » dont il est question dans la phrase tronquée

est la maison Barrin et que, par conséquent, le gouverneur en cause est M. de la Galissonnière, et non pas La Jonquière, il n'avait qu'à étudier un peu plus attentivement les lignes qui suivaient; il n'avait pas besoin de connaître la page absente dont d'ailleurs on retrouve la substance dans l'autre manuscrit découvert au musée McCord et auquel nous allons maintenant donner notre attention.

\*

Ce second manuscrit dont nous avons déjà parlé au commencement de cette étude, diffère à plusieurs points de vue des Mémoires du S... de C..., quoiqu'il traite de la même matière et ait avec eux une évidente parenté. Il contient cent pages d'un format qu'on pourrait appeler petit in folio, soit douze pouces de hauteur par sept pouces et demi de largeur. Une note au haut de la première page indique, nous avons déjà eu l'occasion de la dire, la même provenance que le manuscrit original des Mémoires; il a appartenu à M. H. H. Miles et, avant d'échoir à celui-ci, il a fait partie pendant on ne sait combien de temps des papiers d'un certain Walker Dunn. Le titre se lit exactement comme suit, avec le « de » omis avant la deuxième date d'ailleurs incomplète: Histoire du Canada depuis l'année 1749 jusqu'à celle 176..... Enfin, immédiatement au-dessous du titre et avant de commencer son récit, l'auteur, qui avait apparemment des lettres, a cru devoir se décerner à lui-même un double brevet de courage et de véracité en apposant en guise d'épigraphe ce passage de Lactance: « Audendum est, ut illustrata veritas pateat. »

L'Histoire du Canada commence avec l'année 1749 comme les Mémoires du S... de C..., et on y reconnaît à la première page, appliquée à M. de la Galissonnière et presque dans les mêmes termes, la phrase qui ouvre les mêmes Mémoires et que son état incomplet y a fait appliquer par l'éditeur à M. de la Jonquière: « Il était d'une maison aussi illustre dans l'épée que dans la robe. » Mais le récit

est loin de répondre, quant à l'étendue, aux promesses du titre; il commence avec 1749 mais, du moins dans ce qui nous reste, il s'arrête longtemps avant 1760, soit, pour préciser, exactement avant la prise des forts Beauséjour et Gaspareaux en 1755. Il n'y est question que des événements d'Acadie et on y retrouve presque dans le même ordre, mais avec une rédaction différente, tous les faits relatés dans les quarante-deux premières pages de la première partie des Mémoires imprimés qui en comprend en totalité cinquante et une.

Le titre : Histoire du Canada depuis 1749 jusqu'à 176...., indique clairement que c'était l'intention de l'auteur de donner à son ouvrage un développement plus long. Il est possible que, malgré cela, le manuscrit soit resté inachevé et dans l'état où nous le possédons présentement, mais il est également possible, pour des raisons que nous verrons, que sa première partie seulement ait trouvé le chemin des archives de M. Walker Dunn, le reste étant égaré ou perdu.

Lorsqu'on compare les deux textes on ne peut s'empêcher de constater une extraordinaire ressemblance entre l'Histoire du Canada et les Mémoires du S... de C... La première n'est en réalité qu'une paraphrase des seconds. Dans l'Histoire du Canada le récit, outre qu'il est autrement ordonné par endroits, est sensiblement plus dilué. Les cent pages du manuscrit qui, ainsi que je l'ai dit, correspondent aux quarante-deux premières pages des Mémoires, en formeraient facilement soixante du même format si elles étaient à leur tour imprimées.

A cent endroits différents dans les deux textes on rencontre les mêmes expressions dont la similitude ne peut pas s'expliquer par une pure coincidence, et les mêmes opinions traduites dans une phraséologie à peine différente. Ou bien l'un et l'autre document proviennent d'un même auteur ou bien ils proviennent de deux auteurs distincts dont le premier aurait effrontément plagié le second en le démarquant. Mais cette dernière hypothèse ne peut se soutenir lorsqu'on confronte les deux manuscrits. Il n'est pas besoin d'être un expert en écriture pour constater qu'ils sont de la même

main. Quoique la calligraphie de l'Histoire du Canada affiche un peu plus de soin, comme si l'auteur s'était appliqué lentement à un travail qu'il voulait définitif, il n'y a pas un seul de ses traits caractéristiques qui ne se trouve dans celle pourtant plus courante des Mémoires du S... de C... La manière de former les lettres est dans les deux cas la même, et cette similitude est surtout évidente dans les très nombreuses majuscules qui présentent les mêmes contours et les mêmes fioritures.

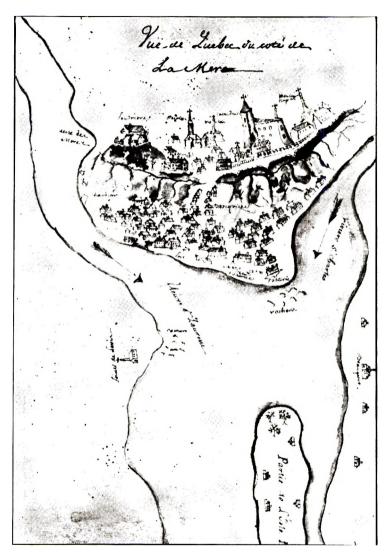
Les deux manuscrits ont incontestablement été écrits de la main du S... de C... Lequel a été composé le premier, il serait fort intéressant de le savoir, mais il est impossible de le décider absolument. La question serait facilement résolue en faveur des Mémoires, si l'on avait la preuve que l'Histoire du Canada n'a pas été poussée au-delà de l'actuel manuscrit, mais cette preuve nous sommes loin de l'avoir. Dans ces conditions le pour et le contre peuvent également se défendre. Tout pesé cependant, je penche à croire, quant à moi, que l'Histoire est d'une composition postérieure aux Mémoires. Le S... de C..., ainsi que nous le verrons lorsque nous aurons fait plus ample connaissance avec lui, était un écrivailleur forcené. Sa profession lui laissait des loisirs qu'il occupait de préférence à noircir du papier blanc. Après avoir une première fois, et aussitôt après la conquête, donné une forme aux souvenirs qui le pressaient, il ne se sera pas montré satisfait de ce premier jet trop indigne de lui et il aura pensé donner à son oeuvre si chère le fini qu'elle méritait, en la remaniant et en la repolissant selon le précepte de Boileau.

Une autre raison qui milite en faveur de ma prétention, c'est que le manuscrit de l'Histoire du Canada est mieux soigné que l'autre, d'une rédaction en général meilleure et que les plans qui l'accompagnent non seulement sont d'une facture supérieure tout en gardant une certaine ingénuité, mais sont aussi notablement plus riches en indications. Il est bien peu probable que le S... de C..., si ce sont vraiment les Mémoires qu'il a refaits sous la forme de l'Histoire du

Canada, se soit appliqué à faire moins bien que la première fois et ait délibérément rendu sa documentation moins précise et moins claire.

Ce qui semble certain toutefois c'est que ce manuscrit découvert au musée McCord et intitulé: Histoire du Canada, est le même qui a été communiqué, en tout ou en partie, par l'honorable Thomas Dunn à l'historien William Smith et dont M. Faribault a lui-même parlé dans sa préface aux Mémoires. Reprenant un doute déjà exprimé, j'ai dit: en tout ou en partie, parce que, lorsqu'on se reporte aux paroles de M. Faribault, on peut se demander si le manuscrit que celui-ci a vu, tout en restant le même, ne comportait pas un plus grand nombre de pages qu'il ne lui en reste aujourd'hui. L'éditeur québecois dit qu'il était moins succinct que le manuscrit des Mémoires qui n'en aurait été qu'un abrégé. Même s'il ne l'a eu à sa disposition que pour peu de temps, et s'il n'a pas pu en terminer tout à fait la collation, il l'a quand même examiné d'assez près pour pouvoir affirmer sa profonde ressemblance avec le texte qu'il devait lui-même publier. Si l'Histoire du Canada ne comprenait alors qu'une centaine de pages comme aujourd'hui et ne s'étendait pas audelà de 1755, c'est-à-dire moins loin que la première des trois parties des Mémoires, comment aurait-il pu ne pas s'en apercevoir et, s'en étant aperçu, comment n'aurait-il pas songé à le dire ?

M. Faribault dit encore que les mêmes plans militaires se trouvaient dans les deux manuscrits. En fait, ils ne sont pas exactement les mêmes, comme nous le verrons, mais cette affirmation de caractère général pourrait seulement impliquer qu'il y avait, dans l'un et dans l'autre document, autant ou à peu près autant de plans des mêmes forts. Or tandis que, dans les Mémoires du S... de C..., il y avait dix-sept plans dont douze ont été utilisés dans l'impression et un treizième a été totalement renouvelé, il n'y en a en tout que sept dans l'Histoire du Canada telle qu'elle est aujourd'hui. Cette différence est trop sensible pour qu'elle ait échappé à M. Faribault, si elle avait déjà existé au temps de 1837.



Vue inédite de Québec tirée du manuscrit original des Mémoires du S... de C...

Munds suter autoine se franchafour. 3 finier 1758. WIL 111 Orthell, Oranion ha fond or oM. C's oBattone de monante ordinante. E Jean da funds demention of Sendant en la friguencia de hangon deprime en alim, Vanasparis Lerguette & parties aine achere pour comman chart fing piene on four of his one of Gleme Hegetine medi Bucher, I'm betteres denvines Juge tourent deport somme cy devane le fre brielle he Chalome, are low vis a mil ve apparent come (Juventano de l'enner annerica la minuero de op ciente in may amount to formen de Prosecons liver, ile definere faire momente un. actions forietà gono il to a del copre de (win wines constraints) ground game granuis la gratier four convenier as

Facsimilé de la page initiale d'un acte notarié authentique tiré du greffe de Louis de Courville.

Parmi les sept plans qui subsistent de l'Histoire du Canada, on compte un de l'Acadie, un de Détroit, un du fort de la Présentation, un du fort Lawrence, un du fort Beauséjour, et enfin une vue conjointe des forts Beauséjour et Gaspareaux.

Trois de ces plans appartenaient aussi au manuscrit des Mémoires et ont été reproduits dans l'édition imprimée de ces derniers: ce sont ceux de la Présentation, du fort Lawrence et des deux forts Beauséjour et Gaspareaux. Mais tout en étant les mêmes que ceux des Mémoires, je veux dire les Mémoires originaux, et tout en étant aussi ingénuement dessinés, ils présentent avec ceux-ci des différences marquées. Il y a dans les uns de petits détails qui ne se trouvent pas dans les autres, des indications manuscrites se lisent dans les premiers qui sont absentes des seconds, et quelques fois les bâtiments représentés ne sont pas ordonnés tout à fait de la même façon. L'auteur, lorsque l'idée lui est venue de récrire ses premiers Mémoires sous la forme nouvelle de l'Histoire du Canada. ne s'est pas contenté de recopier servilement ses plans du début, mais les a véritablement refaits avec la même intention de perfectionnement qui le faisait modifier le texte lui-même. Quelques-unes des particularités propres aux plans nouveaux sont vraiment intéressants. Il y a déjà plusieurs années j'eus l'occasion de signaler au Dr J. C. Webster, de Shédiac, l'existence de ce manuscrit de l'Histoire du Canada jusque-là inconnu. et cet historien avisé, à qui rien n'est indifférent de ce qui touche à l'histoire de l'ancienne Acadie française, s'empressa d'en obtenir communication à son tour de la toujours obligeante direction du musée McCord. Après avoir comparé un des plans de l'Histoire du Canada, celui des forts Beauséjour et Gaspareaux, avec celui du même sujet dans les Mémoires imprimés du S... de C... (p. 44), il eut le plaisir de rencontrer dans le premier, entre autres détails, une addition manuscrite qui l'intéressa vivement. Cette addition permettait de localiser d'une façon à peu près exacte, et pour la première fois, la Butte à Mirande qui joua un rôle si considérable dans le siège de Beauséjour. Le plan en question, excellemment reproduit, sert

de frontispice à une des luxueuses publications historiques du Dr J. C. Webster, celle intitulée: Journals of Beauséjour et parue en 1937.

Nous venons de voir que des sept plans que comprend la partie de l'Histoire du Canada qui a survécu, trois seulement ont été incorporés, avec des variantes, dans les Mémoires du S... de C... Les quatre autres n'apparaissent pas dans le manuscrit original des Mémoires et sont par conséquent totalement inédits. Ce sont ceux de l'Acadie ou baie de Chignecto, du Détroit, du fort Duquesne et du fort Beauséjour seul. L'éditeur de la Société de Québec n'a pas songé à les utiliser et, lors même qu'il y aurait songé, William Smith ne lui en aurait probablement pas laissé le loisir, en réclamant avec trop d'empressement le document qu'il avait prêté.

En supposant que l'Histoire du Canada dont nous n'avons que la première partie ait été en réalité achevée, c'est-à-dire poussée jusqu'à l'époque à laquelle se terminent les Mémoires, on peut se demander combien de plans de cette sorte devait contenir l'ouvrage entier. Naturellement nous n'en pouvons rien savoir, maîs il est permis de penser que le nombre en devait être assez considérable. Dans la première partie des Mémoires imprimées, il n'y a que quatre plans en tout, tandis qu'on en rencontre sept dans la même partie de l'Histoire du Canada. Pour peu que la même proportion ait été maintenue au cours des deux autres tomes de l'ouvrage revisé, l'on arrive à un total d'une trentaine de cartes ou plans dont au moins une douzaine seraient inédits.

Mais, encore une fois, aussi longtemps que la partie de l'Histoire du Canada que l'on croit manquer n'aura pas été tirée de l'ombre, jamais nous ne pourrons établir d'une façon sûre que le manuscrit que nous possédons a été effectivement mutilé par le temps ou par quelqu'autre accident. J'avoue même qu'il existe au moins un indice permettant de penser que le document a été laissé par son auteur dans l'état inachevé où on le trouve aujourd'hui, et cet indice n'est point du tout négligeable. Sans raison apparente l'auteur a brusquement arrêté son récit au beau milieu d'une page, la page 101, et

cependant pas moins d'une vingtaine de feuilles restaient encore dans le cahier à sa disposition. Ne pourrait-on pas croire qu'il a été pris de lassitude à un certain moment et qu'il n'a pas jugé nécessaire de se donner plus longtemps autant de peine pour retaper un long ouvrage qui, après tout, ne devait pas lui paraître si mauvais ?

Inachevé ou non, le manuscrit de l'Histoire du Canada, ai-je déjà prétendu, est celui que William Smith avait utilisé, et même fait plus qu'utiliser, pour son History of Canada avant de la communiquer à M. Faribault pour un court espace de temps vers 1837. Il est bien difficile de ne pas s'en convaincre lorsqu'on rapproche l'un de l'autre les deux ouvrages. Sans la moindre vergogne, et sans penser le moins du monde à en aviser le lecteur, l'historien a littéralement transposé dans son livre tout ce que contenait le manuscrit du S... de C... à lui fourni par l'honorable Thomas Dunn.

Dans toute la partie de son prétendu récit qui couvre les événements de 1749 à 1755, c'est-à-dire de la page 208 à la page 231 de son premier volume, William Smith n'a pas eu à se donner d'autre peine que de piger ce qu'il croyait lui convenir dans le manuscrit français si opportunément mis à sa disposition. L'historien a pu omettre ici et là certains commentaires sur les personnes ou les choses qui lui paraissaient peu nécessaires à son objet, mais à peu près tout ce qu'il a publié dans la partie dont je parle, il l'a pillé. La suite des événements se déroule dans son livre exactement dans le même ordre que dans le texte du mémorialiste français. Cette transposition toujours régulière et uniformément suivie suffirait à elle seule à établir que Smith a copié l'Histoire du Canada du S... de C..., et non pas les Mémoires du même, car nous avons déjà vu que dans les Mémoires les événements sont à maints endroits disposés dans un ordre tout autre. Mais il y a plus; on reconnaît un peu partout dans le livre de William Smith, même sous leur traduction, des expressions particulièrement typiques et même des phrases qui appartiennent au manuscrit français de l'Histoire du Canada et qui ne se trouvent pas dans les Mémoires.

Mais, parmi les plus instructives constatations que provoque la comparaison des deux documents, il en est une sur laquelle je crois devoir surtout insister. J'ai déjà dit que toute la partie actuellement subsistance de l'Histoire du Canada a été incorporée dans le livre de William Smith entre les pages 208 et 231. Or, cette partie de l'Histoire du Canada a été interrompue juste au moment où l'auteur allait commencer à raconter le siège de Beauséjour, et, sans aucun doute, parce qu'il n'y avait rien là-dessus dans la source où il puisait, l'historien anglais ne dit pas un seul mot du même siège de Beauséjour. C'est une preuve de plus que William Smith a consulté l'Histoire du Canada et non les Mémoires du S... de C..., car, après avoir lu les détails abondants que fournissent ces derniers sur la piteuse défense du fort français par Vergor, il n'eut vraisemblablement pas manqué de s'en approprier au moins quelques-uns. Je dois reconnaître que c'est en même temps un fort argument à l'appui d'une opinion contre laquelle j'ai paru me ranger moi-même, tout à l'heure, celle qui veut que l'Histoire du Canada ait réellement été interrompue par son auteur au point où elle le paraît aujourd'hui. William Smith n'aurait pas parlé du siège de Beauséjour parce que, dès 1815, le récit qu'il copiait s'arrêtait précisément avant cet événement militaire. La chose est assurément plausible. Mais, d'autre part, comment expliquer qu'après la page 231 de son livre où l'on cesse de reconnaître, et pour cause, le récit de l'Histoire du Canada jusque-là fidèlement suivi, William Smith continue à raconter les événements de 1755 à 1760 avec des expressions qui rappellent souvent de très près celles des Mémoires du S... de C... mais selon un ordre tout différent. Nous savons qu'à l'époque où il composa son livre en 1815, il n'a pu avoir connaissance du manuscrit des Mémoires qui n'est rentré d'Angleterre que longtemps plus tard. Il faut donc croire que l'historien anglais a eu alors à sa disposition d'autres parties de l'Histoire du Canada que celle que nous avons, parties qui, de la même façon que la première, devaient refléter le manuscrit antérieur des Mémoires et dont on ne saurait dire, cependant, si, dans leur état imparfait, elles ne

présentaient pas elles aussi, ici et là, quelques lacunes restant à combler, dans le genre de celle que nous venons de constater pour Beauséjour.

William Smith a été le premier à lancer dans son Histoire la légende du billet de Bigot à Vergor qui n'a cessé de traîner depuis dans tous les récits historiques et même dans nos manuels: « Profitez de votre place, taillez, rongez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez venir me joindre en France, et acheter un bien à portée de moi. » Où et comment avait-il eu connaissance de cette lettre singulière dont personne ne paraissait avoir jusque-là parlé, c'est ce qu'on se demanda longtemps. Le mystère fut enfin éclairci en 1838 lorsque parurent les Mémoires du S... de C... où la même lettre s'étalait en termes identiques.

Mais ce que l'on ne savait pas encore en ce temps c'est que le S... de C... avait écrit, outre ses Mémoires, une Histoire du Canada où se trouvait répétée, sinon aggravée, la même insidieuse attaque contre Bigot. En réalité, ce n'est pas aux Mémoires, mais à l'Histoire du Canada, qu'il a seule connue, que William Smith a emprunté toute l'histoire du billet si fameux. Dans l'Histoire du Canada le S... de C... a raconté cette affaire d'une façon plus piquante encore que dans ses Mémoires, et surtout il a tenté d'y apporter une confirmation qu'il n'avait pas d'abord osée. « Bigot, dit-il cette fois, écrivit à Vergor avant son départ et lui recommanda ce qui suit par la même lettre que j'ay vue et lue à Beauséjour; elle est du 20 août 1754: Profitez, etc., etc., Dans ce passage, dont je dirai en passant qu'il est un des rares dans l'Histoire du Canada où l'auteur parle à la première personne — il n'y en a pas un seul dans les Mémoires, — nous avons l'affirmation catégorique d'un témoin qui se prétend oculaire. Le détail est de première importance et l'on doit se demander pourquoi il n'a pas été relevé par William Smith à qui il n'a pas pu échap-William Smith ne l'a pas fait parce que c'eut été révéler du coup tout son long plagiat.

Une dernière particularité du manuscrit de l'Histoire du Canada achèvera, je pense, de démontrer qu'il est bien celui qui servit à notre plagiaire. Voici ce que M. Faribault écrit dans sa préface à l'édition des Mémoires: « Le manuscrit placé entre les mains de M. Smith était accompagné de la copie d'une lettre qui, en apparence, avait été adressée à un ami par l'auteur (quoiqu'il ne s'y trouvât aucune signature) et dans laquelle il exprime ses regrets de ce que les Mémoires qu'il avait composés avaient été communiqués à d'autres, attendu qu'il pourrait en résulter des conséquences qui lui seraient personnellement pénibles; mais dans cette lettre l'écrivain persiste fortement à affirmer l'exactitude des faits cités dans les Mémoires et la vérité des descriptions qu'il avait tracées tant des acteurs que des événements. »

Or, nous avons précisément trouvé, insérée librement entre les pages d'un des deux manuscrits du S... de C... conservés au musée McCord, une lettre qui correspond exactement, quant au fond et quant à la forme, à celle décrite par M. Faribault. Il est vrai qu'au lieu de la trouver dans le manuscrit de l'Histoire que je prétends avoir été celui en possession de Smith, je l'ai de fait trouvée dans le manuscrit des Mémoires. Mais cela importe peu. On sait que les deux manuscrits, réunis je ne sais à quelle époque par quelque mystérieuse attraction, reposent ensemble côte à côte depuis un bon nombre Un chercheur quelconque, peut-être l'abbé Verreau luimême, a très bien pu, pendant qu'il s'occupait à comparer les deux documents, extraire la lettre de celui où elle était enfermée et, lorsqu'il s'est agi de la replacer en son endroit après l'avoir lue, il l'aurait, soit par simple distraction, soit parce que la chose lui parut indifférente, remise dans le manuscrit des Mémoires au lieu de la remettre dans le manuscrit de l'Histoire du Canada auquel elle appartenait.

M. Faribault nous dit que la lettre en question ne portait aucune signature, mais il n'en donne pas la raison. C'est que la lettre est malheureusement incomplète de ses dernières pages. Elle est de plus sans date, et tout ce qu'on peut inférer du contexte, c'est qu'elle a été écrite à une époque où l'auteur demeurait à Montréal.

Quant au destinataire, il n'a dû être désigné qu'à la fin dans la dernière page manquante, et aucun indice ne nous permet de deviner quoi que ce soit à son sujet, si ce n'est qu'il était anglais.

Même dans cet état imparfait le document est d'un incontestable intérêt et parce qu'il est absolument inédit, je crois devoir en donner le texte ici-même:

## « Monsieur,

« A mon passage à Boucherville, lors de mon retour à Montréal, je vis quelques personnes et je lus dans leur phisionomie un mécontentement secret: Je m'informai par dessous main du sujet et j'appris que les Mémoires que j'ai eû l'honneur de vous prêter avoient causé une certaine fermentation d'où partoit le mécontentement dont je me suis aperçu. Une certaine personne du fort qui pieusement n'épargne personne, me dit que je ferois un acte de charité de vous les demander et de les brûler; Je lui répondis que vous étiez vousmême assez charitable pour cacher ce qui pourroit déplaire, qu'en vous les prêtant je vous ai prié de ne les point laisser voir aux français. Qu'aussi j'avois dessein de les faire imprimer pour en retirer de quoi améliorer mon sort.

« Ces Mémoires ne sont point appuiés sur le caprice de l'esprit, la connaissance et l'étude du coeur humain y a part et ils sont fondés sur la vérité; personne n'a mieux connu que moy les différens ressorts qu'on a fait jouer dans la Colonie pour parvenir à ses fins. L'intérêt à dominé, il reste même de ce caractère que l'on s'est formé un levain qui actuellement cherche encore à perçer.

« L'épée et la finance toujours ennemies ne se sont parfaitement conciliées qu'en Canada, pour l'intérest, non de la Patrie, mais particulier; pour s'enrichir on a méprisé de garder les dehors les plus nécessaires, le masque a été levé, les états, les grades, et les personnes se sont confondûs, on a chassé les honnêtes gens, on a substitué des misérables qu'il a fallû enrichir et l'état s'est trouvé en proie à la rapine: La France par la modicité de ses apointements a donné lieu d'avoir recours aux expédiens qui une fois trouvés ont été poussés à leur comble, on a joui avec orgueil et arrogance de sa fortune, la bienséance a été proscritte, l'économie, vertu essentielle à la conservation des fortunes, a été bannie, la confusion a agitté les états et lorsque les anglais ont pris le pais il n'est resté à la Colonie qu'une chimère qui s'est convertie en regrets et a fait connoître aux colons qu'ils avoient trop longtemps joui d'un songe flatteur et que cet agréable amusement leur avoit même fait perdre ou diminuer les fonds qu'il avoient avant leur rêve.

« En mon particulier j'ai beaucoup à me plaindre de quelques personnes en place, mais cela ne m'a point empêché de développer leurs qualités du coeur qui les rendoient respectables, ainsi on doit s'apercevoir que l'animosité ou la mauvaise humeur n'a point de part à mes portraits.

« Mes mémoires embrassent jusqu'aux opérations militaires, mais je n'y chante point dans le commencement les heureux succès que la nation a eu avec cet enthousiasme sur lequel la suite jetteroit un ridicule affreux.

« Si je retranche de la gloire à la nation française dans la bataille des forts Duquesne et de Carillon, c'est par la connaissance que j'ai de la bravoure des anglais. Le portrait hideux que l'on fait aux Européens des Indiens et les actes de cruauté qu'ils font, ont fait sur l'esprit des troupes de M. de Bradorck le même effet que les premiers Tolpacks et Pandours firent sur les troupes de France. On se familiarise à combattre une nation policée, le soldat qui n'est point au-dessus du préjugé abandonne lachement son officier, ou tombe dans une défaillance qu'il n'a pas vis-à-vis des nations qu'il a coutume de combattre.

« A la bataille de Carillon, les anglais donnèrent les preuves de la plus grande valeur, la victoire allait les en récompenser, mais à la valeur, il faut encore joindre l'art. Du canon auroit suffit, la conquête entière de cette colonie qui auroit suivie la victoire auroit dévelopé l'irrégularité de la conduite de M. de Montcalm, qui ne devoit chercher qu'à embarasser les ennemis, en prenant des postes avantageux et hors d'être forcé à combattre, puisque le salut du pais étoit dans la conservation de ses hommes.

« A l'égard des caractères ils ne sont forcés n'y outrés. Celui de M. de la Galissonnière ne lui dérobe rien ny de sa bravoure, ny de sa vaste littérature, mais il eut été à souhaiter pour le bien publique qu'il se fut borné à l'agrandissement des colons, à y établir un ordre qui eut fait fleurir le pais et se rendre utile à l'état sans l'engager dans une guerre qui a ruiné les accadiens et tout le pais.

« M. de la Jonquière a son éloge, sa vie y est en abrégé, mais pouvois-je passer sous silence son avarice qui a été remarquée de tous ceux qui l'ont connû et vécu sous ses ordres, qui même a empoisonné ses derniers momens.

« Celui de M. le Marquis Duquesne finit par un trait qui lui fait honneur.

« Mais pouvois-je louer M. de Vaudreuil après tant de fautes qu'il a faites ? La prise de Frontenac n'a-t-elle pas précipitée la Colonie vers sa ruine; peut-on l'excuser de sa négligence sur ce poste ? A l'égard de sa cruauté ne s'est-il pas dépeint lui-même par les lettres qu'il a écrit à plusieurs fois aux capitaines des milices ? Ne sont-elles pas entre les mains de qui les a voulu conserver, la peinture qu'il fait des anglais n'est-elle pas outrée et peu convenable à un peuple policé ? La guerre ne doit rien retrancher des sentiments pour faire l'éloge d'une nation que l'on a combattue; on peut se tenir dans les bornes de la modération.

« M. Bigot qui étoit idolatré dans le pais lorsqu'il étoit intendant, est aujourd'hui en exécration, cependant presque tout le monde lui a obligation. Le portrait de Descheneau, son secrétaire, est d'après nature.

« Madame Péan a rendu des services importants à bien des

personnes, la regardera-t-on du mauvais côté? Mes mémoires veulent qu'on tourne la médaille et que l'on voie qu'elle avoit beaucoup de mérite, surtout par son humeur bienfaisante.

« M. le Chev. de Lévis ne trouveroit point de place, s'il n'eut pas commandé en chef, mais peut-on lui pardonner sa fanfaronade, ses liaisons avec des gens beaucoup au-dessous de lui qui le faisoient tomber de la grandeur à la crapule et confondre avec les plus vils commis du munitionnaire? L'entreprise du siège de Québec ne peut-elle pas être traitée de folie? Le combat qu'il livra à M. Mury est moins judicieux que la retraite de ce gouverneur.

« M. de Bourlamaque trouve son éloge dans sa conduite. Il est le model des sujets véritablement attachés à leur Prince et à l'Etat.

« Le sort de Beauséjour et le sort du peuple accadien ne font pas perdre intérest à ceux qui les ont gouvernés.

« M. de Vassan, quoique simple capitaine, présente un sujet de capacité et tel qu'on auroit du en envoyer après.......... »

Ici s'arrête le document dont le reste a été perdu.

\* \*

Outre les deux manuscrits dont je viens de si longuement parler, il en existe un troisième qu'on a aussi pensé provenir du même S... de C... et dont il convient que je dise au moins quelques mots. Tout le monde a compris qu'il s'agit du manuscrit connu sous le nom de Mémoire du Canada et qui, après avoir dormi depuis 1805 dans la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg au sein de la collection Dubrowski, n'a été signalée à la connaissance des historiens canadiens qu'il y a un peu plus d'une soixantaine d'années. Il a été publié en son entier pour la première fois par M. Pierre-Georges Roy dans le Rapport des Archives de la Province pour 1924-25, d'après « un texte ancien conservé aux Archives de l'Archevêché de Québec qui, lui-même, avait été copié de l'original par Gustave Bertrand, un paléographe de valeur. » A moins que je ne m'abuse, l'abbé Verreau fit lui-même copier ce manuscrit en 1873 pour le compte des Archives du Canada, au cours d'une mission officielle à Saint-Petersbourg dont il avait été chargé. Le « texte ancien » qu'a reproduit le Rapport des Archives de Québec ne doit être qu'une double copie conservée par M. Verreau et laissée par celui-ci en héritage avec ses autres papiers à l'Archevêché ou au Séminaire de Québec.

M. Pierre-Georges Roy croit que le Mémoire du Canada et les Mémoires du S... de C... sont du même auteur. « Il n'y a, dit-il, qu'à lire attentivement les deux pièces pour s'en convaincre ». Mon vieil ami, l'archiviste de la province de Québec, est trop averti pour qu'il donne souvent à qui que ce soit l'occasion de le contredire, mais, à mon très grand regret, je suis forcé cette fois de différer d'opinion avec lui. Après avoir, à mon tour, « lu attentivement les deux pièces », je ne puis que conclure qu'elles ne sont pas du même auteur.

Il est vrai, comme le dit M. Roy, que le Mémoire du Canada ressemble étonnamment, par certains côtés, aux Mémoires du S... de C... Surtout dans les 35 ou 40 premières pages du Mémoire de Saint-Petersbourg qui en comprend une centaine, il y a de nombreux passages qui accusent avec ceux des Mémoires du S... de C... qui y correspondent une similarité telle qu'on ne peut s'empêcher de les croire d'une même provenance. L'ordonnance de la phrase n'est pas toujours la même dans les deux cas, mais le rappel constant des mêmes idées et le retour d'expressions identiques ne laissent aucun doute sur l'origine commune des deux textes. Cela apparaîtra manifeste à quiconque voudra prendre la peine de comparer par exemple la description de l'Acadie à la page 104 du mémoire russe avec celle donnée par le S... de C... à la page 33 de son ouvrage.

La rencontre des idées et des termes est significative, mais la présence dans l'un de ces passages d'un certain mot qui n'apparaît pas dans l'autre l'est peut-être plus encore pour ceux qui ne connaissent pas seulement l'imprimé des Mémoires du S... de C..., mais

qui en connaissent aussi l'original. L'auteur du Mémoire du Canada écrit que l'Acadie est « assez bien boisée, mais entrecoupée de petites montagnes, de lacs, de fondres (fondrières) et de rivières ». Où a-t-il pris ce mot: fondres qui n'existe dans aucun dictionnaire et qu'il avoue ne pas trop comprendre lui-même puisqu'il tente de l'expliquer par celui de fondrières placé entre parenthèses? On ne rencontre pas « fondres » dans le texte imprimé du S... de C... qui se lit ainsi: « L'Acadie est un des meilleurs pays d'Amérique;... il est bien boisé, entrecoupé de lacs, de montagnes et de rivières. » Mais dans le manuscrit original on lit au même endroit: « entrecoupé de lacs, de montagnes, de polders et de rivières ». On appelle polders, dans les Pays-Bas, des terres basses et marécageuses conquises sur la mer du Nord et sur les lacs intérieurs. C'est ce mot étranger à notre pays que l'éditeur des Mémoires de Québec s'est décidé de guerre lasse à omettre parce qu'il ne l'avait pu déchiffrer et que le copiste du Mémoire du Canada, puisant au même manuscrit, n'a pas compris davantage et a pensé naïvement être fondres.

Un autre détail qui trahit peut-être mieux encore la parenté des deux documents c'est que, dans l'un et dans l'autre, on trouve reproduit exactement dans les mêmes termes le célèbre billet de Bigot à Vergor. Ce billet d'un cynisme presque invraisemblable n'est pas de ceux qu'on s'empresse de montrer aux gens lorsqu'on l'a reçu et bien peu ont dû avoir l'occasion d'en prendre connaissance, si toutefois il a existé. Le S... de C... est probablement le seul à qui cette occasion fut fournie, ayant été secrétaire de Vergor, ainsi que nous le verrons plus tard, et ayant été à même de fouiner dans ses papiers. Que le billet à Vergor se rencontre à la fois dans les Mémoires du S... de C... et dans le Mémoire du Canada, il n'y a guère que deux manières de l'expliquer: ou bien les deux ouvrages sont du même auteur ou bien l'un a servi de modèle à l'autre.

Parmi les indices de parenté entre les deux mémoires, j'en signalerai encore un autre d'une particulière évidence: la duplication de certaines phrases en termes absolument textuels, et à plusieurs endroits. Ces phrases sont la plupart du temps toutes courtes, mais elles sont trop parfaitement semblables et surtout trop nombreuses pour être toutes ensemble l'effet d'un simple hasard. Ainsi à la page 41 du Mémoire de Québec et à la page 107 de celui de Saint-Petersbourg, on trouve sur les relations personnelles de Bigot et de Vergor ce même commentaire: « Le titre sur lequel on fondait cette amitié dans le public ne fait (ou ne faisait) honneur ni à l'un ni à l'autre. »

A la page 73 du premier et à la page 121 du second, on rencontre encore sur la misère causée dans la capitale de la Nouvelle-France par les exactions des fonctionnaires, deux passages qu'on peut dire identiques parce que toute leur différence consiste en quelques petits mots sans importance qui ont été ajoutés dans l'un et que je placerai ici entre parenthèses: « Québec seul fut réduit à la mendicité; on ne trouvait point de pain chez les boulangers (et) celui qu'ils faisaient (pour le commun) était exécrable. » Qui oserait dire qu'une pareille phrase n'est pas du même auteur ou qu'elle n'a pas été plagiée par un des deux auteurs, si deux auteurs il y a?

Que les deux ouvrages aient jusqu'à un certain point une origine commune, cela est indéniable et les deux hypothèses que je viens de soumettre l'expliquent également bien. Mais entre le Mémoire de Saint-Petersbourg et celui de Québec, il n'y a pas que des similitudes, il y a des différences, peut-être plus considérables encore, que la première hypothèse, celle d'un auteur unique, ne suffit pas à justifier et avec lesquelles la seconde, celle d'un plagiat partiel, peut au contraire parfaitement s'accorder.

Je l'ai déjà fait observer, ce n'est guère que dans les trente-cinq ou quarante premières pages du Mémoire du Canada que l'on remarque une ressemblance un peu étroite avec les Mémoires du S... de C... Dans les autres pages qui suivent et qui sont les plus nombreuses, soixante-cinq au moins, il voisine encore de plus ou moins près avec l'autre ouvrage, puisqu'il traite des mêmes hommes et des mêmes événements, mais d'autre part on n'y remarque plus les mêmes plagiats intermittents qui caractérisent la première partie et, outre

une abondance de faits inédits, on y rencontre toutes sortes de vues nouvelles qui paraissent n'avoir servi nulle part ailleurs. M. Pierre-Georges Roy le dit lui-même dans son Rapport pour 1924-25: « Cependant notre *Mémoire du Canada* renferme des renseignements importants sur certains hommes et certains événements qu'on ne trouve pas dans les Mémoires publiés en 1838. »

D'ailleurs il n'est pas besoin de les examiner longuement pour constater que les deux ouvrages ne sont pas écrits dans le même esprit. Ainsi l'on ne découvre pas dans le Mémoire de Saint-Petersbourg le virus d'anticléricalisme qui caractérise si fortement les Mémoires de Québec. Il parle de l'abbé Le Loutre, par exemple, avec une equanimité qui contraste extrêmement avec les sauvages attaques du S... de C... contre le même personnage. On ne reconnaît plus le ton violent et même haineux du mémorialiste qui, sans la moindre justification, a osé insinuer que le fameux abbé avait trempé dans le meurtre de Howe en préparant froidement le guet-apens fatal. Rien non plus dans le Mémoire du Canada des attaques fielleuses dont le S... de C... a harcelé, soit le Père Tournois à propos de l'affaire des demoiselles Desaulniers, soit l'abbé Picquet lui-même à propos de sa prétendue ambition; il n'y est même pas question de l'un ou de l'autre personnage.

De plus l'auteur du *Mémoire du Canada* nous apprend lui-même qu'il a quitté le Canada pour rentrer en France au printemps de 1760, et l'on verra tout à l'heure que le S... de C..., lui, est resté au pays.

Voici comment s'expliquerait, à mon sens, la concordance au moins partielle des deux Mémoires. Le personnage à qui l'on doit ce-lui de Saint-Petersbourg était, non pas un officier, comme quelques-uns seraient peut-être tentés de l'induire d'un mot d'ailleurs assez vague aux dernières lignes de son ouvrage, mais plutôt un homme de plume, écrivain du roi ou commis dans les bureaux de Québec. Rien n'expliquerait mieux la connaissance qu'il a ou qu'il prétend avoir des concussions commises en son temps. On sait que sur cette matière il

s'est étendu beaucoup plus que le S... de C... et avec une plus grande vigueur encore.

Je présume qu'à une époque quelconque, avant 1760, il a dû se rencontrer avec le S... de C..., aussi homme de plume, et peut-être même se lier d'amitié avec lui. Ce dernier, heureux d'avoir trouvé quelqu'un qui partageait ses doléances sur les malheurs du temps, lui aurait alors communiqué, non pas ses Mémoires entiers puisqu'il n'étaient probablement pas encore terminés, mais ce qu'il avait eu le temps d'en composer jusque-là. Avec ou sans permission, l'ami de passage a pris copie de cette première partie avec l'intention de s'en servir un jour, et en 1760 il est parti pour la France sans attendre le reste, qui d'ailleurs n'était probablement pas encore prêt. Une fois en France, et beaucoup plus tard, ayant eu l'idée d'écrire à son tour des Mémoires, il utilisa sans scrupule ce que lui avait communiqué son camarade du Canada, mais en le démarquant le plus possible et en adoucissant les choses ici et là suivant son tempérament, et il composa le reste peut-être avec ses propres souvenirs, peut-être aussi avec d'autres souvenirs copiés. Et c'est pourquoi il n'y a qu'une faible partie du *Mémoire du Canada* qui ressemble d'un peu près aux *Mémoires* du S... de C...

On aura peut-être remarqué que je n'ai pas parlé de l'Histoire du Canada à ce propos. Il ne pouvait en être question, en effet, comme d'une source possible du Mémoire de Saint-Petersbourg. L'auteur de ce dernier, parti du Canada en 1760, n'a pas pu le connaître. D'ailleurs on ne voit rien dans le manuscrit publié par les Archives de Québec qui appartienne en propre à l'Histoire du Canada.

\* \*

Le Mémoire du Canada étant maintenant écarté, je reviens aux deux manuscrits du musée McCord. Je crois avoir suffisamment prouvé qu'ils sont de la même main, c'est-à-dire du même auteur. Mais quelle est précisément cette main? C'est ce qui nous reste à savoir.

Notre mémorialiste avait, dans son oeuvre, distribué à une foule de gens en état de les ressentir trop de compliments desagréables pour ne pas en craindre les conséquences au cas où il serait reconnu. C'est pourquoi il tenait tant à l'anonymat, c'est pourquoi, même plus tard, sous le régime anglais, lorsque, par vanité d'auteur ou par intérêt, il faisait voir son travail à quelqu'un en place, son premier souci était d'exiger le secret. Il a cru se cacher suffisamment en ne se désignant sur son manuscrit que comme le S... de C... et pendant longtemps l'événement a prouvé qu'il avait eu raison. Personne jusqu'à ces temps récents n'a pu deviner qui s'abritait derrière ces lettres cabalistiques applicables à trop d'individus. Ce n'est pas que l'on se soit désintéressé de le chercher depuis 1838, mais chaque fois on a visé si loin du but que c'en était pitoyable.

M. Faribault fut naturellement le premier à vouloir élucider le mystère, mais il ne s'y est essayé que timidement. Voici ce qu'il en écrit dans sa préface de 1838: « D'après les détails circonstanciés où il entre relativement aux opérations militaires... et d'après l'emploi familier qu'il fait des termes militaires et les peines qu'il s'est données en enrichissant l'ouvrage de plans, il paraîtrait presque certain que l'auteur était soit un officier militaire, ou un officier de marine,—très probablement un officier militaire,—quoique les réflexions qu'il fait sur toutes les dispositions militaires dans les opérations qui eurent lieu avant et après la bataille d'Abraham, tandis qu'il s'abstient de semblables réflexions sur les opérations navales à cette époque, aient donné lieu de soupçonner que l'écrivain était attaché au service de la marine française, et que ce pouvait être le même M. de Vauclain qui se trouve si fréquemment nommé dans les pages suivantes. »

Je me demande comment on a pu songer au commandant Vauquelin dans cette affaire. Tout aurait dû le faire écarter, non seulement parce qu'on parle de lui avec de grands éloges dans les Mémoires,—des choses pareilles se voient souvent dans les mémoires anonymes,—mais parce que le héros de l'Atalante n'a jamais été bien en mesure de connaître la situation canadienne, n'ayant passé que quelques semaines à Louisbourg en 1758 et quelques autres semaines à Québec en 1759. Sans compter qu'une plume devait peser assez lourdement dans la main de cet homme de mer plutôt habitué au sabre d'abordage. D'ailleurs n'est-il pas étrange que le seul argument que rapporte M. Faribault en faveur de Vauquelin, un marin, est précisément la discrétion de l'auteur sur les opérations navales?

L'historien William Kingsford est venu ensuite, qui a cru pouvoir attribuer la paternité des Mémoires à l'ingénieur Louis Franquet (1). Les raisons qu'il donne à l'appui de sa thèse sont malheureusement fort peu probantes. Franquet qui a été surtout ingénieur à l'Île Royale, a écrit aussi un fort précieux Journal de voyage en Canada, mais ce Journal est surtout topographique et rien n'y donne à penser que l'auteur fût bien au courant des choses du gouvernement ou même qu'il s'en souciât. Parce qu'il n'a vu que les plans contenus dans les Mémoires imprimés, Kingsford a pensé qu'ils devaient avoir été faits par un homme du métier, un ingénieur militaire. Il aurait changé d'avis s'il avait vu, comme nous pouvons les voir aujourd'hui, les plans primitifs.

Quelques-uns ont aussi prononcé le nom de M. Querdisien de Tremois comme auteur probable, mais cette prétention tient debout encore moins que les autres. M. Querdisien était un honnête commissaire de la marine qui avait été envoyé au Canada par la Cour en 1760 pour épurer les comptes de M. Bigot et consorts. Il aurait pu parler pertinemment de l'état financier du pays, mais il n'eut jamais le temps de se renseigner sur les événements survenus en Canada pendant les dix ans qui avaient précédé son arrivée. D'ailleurs, féru de musique, il aimait mieux râcler son violon dans ses heures de loisir que d'écrire des Mémoires.

Enfin les éloges dont il est couvert dans les Mémoires n'ont pas empêché certains autres de penser à l'inévitable Jacau de Fied-

<sup>(1)</sup> History of Canada, v. III, 577-578.

mont. Ce n'est qu'une conjecture lancée au hasard. A la rigueur, Jacau, qui a servi tour à tour en Acadie et en Nouvelle-France, aurait pu comme un autre être l'auteur des Mémoires, mais rien ne prouve qu'il le fut. Bien plus nous avons la preuve que le véritable est tout autre que lui.

Intrigué à mon tour par ce problème, j'ai voulu en avoir le coeur net si c'était possible, et, par amour de la difficulté vaincue peut-être plus que pour toute autre raison, je me suis méthodiquement attelé à la tâche. Il y a bien de cela une vingtaine d'années déjà et pendant longtemps j'ai dû reconnaître que je n'avais pas avancé d'un pas. Un trait de lumière, jailli soudainement d'un document feuilleté au hasard, devait me fournir la clef de l'énigme au moment où je m'y attendais le moins.

Dès le début je m'étais demandé comment il se faisait que les chercheurs jusque-là, au lieu de tâtonner à l'aventure autour d'un Vauquelin, d'un Jacau de Fiedmont ou d'un Franquet, n'avaient pas essayé d'abord de suivre la piste la plus simple, en présumant que l'auteur qui s'était nommé S... de C... était en réalité un Sieur de C... La piste pouvait, comme tant d'autres, ne mener à rien au bout du compte, mais elle valait la peine d'être suivie.

J'ai commencé par aligner tous les Sieurs dont le nom patronymique ou territorial commençait par un C, et qui avaient joué un rôle, petit ou grand, à l'époque des Mémoires. Il y en avait des masses: les Sieurs de Catalogne, de Courval, de Carqueville, de Cabanac, de Coulonges, de Celoron, de Courtemanche, de Couagne, de Cerry, de Cuisy, de Cournoyer, de Charly, de Clignancourt, de Contrecoeur, de Chabert, de Chavoy, de Clausonne, de Chapt, de Chavigny, de Croizille, de Carufel, de Clérin, de Chaussegros, de Chaumont, de Courberon, de Cressé, de Chambly, de Cuny, etc., etc. Et je n'étais pas sûr de n'en avoir pas oublié.

C'était un cas, s'il en fût jamais, où parler de l'embarras du choix ne pouvait être mieux approprié. Il me fallait procéder à l'élimina-

tion successive de tous ces candidats jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'un seul, le bon. Pour la plupart ce fut extrêmement rapide, mais pour les quelques autres, ce fut long, et même très long. Je ne connaissais pas encore dans le temps les deux manuscrits du musée Mc-Cord et je n'avais pour me guider qu'un seul indice vaguement fourni par le texte imprimé des Mémoires. Après avoir lu attentivement la première partie consacrée à l'Acadie, j'en étais venu à la conviction que l'auteur avait été témoin oculaire des événements survenus en ce territoire, et mieux encore qu'il avait été présent au siège de Beauséjour. Ma seule ressource était de dénicher parmi mes Sieurs de C... quelqu'un qui répondit à ces conditions. A la fin, il ne me restait dans les mains que le Sieur de Charly, parce qu'il avait servi à l'époque dans les parages requis et parce qu'on lui avait fait quelque part la réputation d'un barbouilleur d'écritures, mais je dus finalement l'éliminer lui aussi, parce qu'il n'avait servi qu'à l'Île Royale, pendant quelque temps seulement, et aussi parce qu'il n'était pas resté au pays après la conquête, ce qu'il fallait qu'il eût fait.

Voilà où j'en étais après tant de travail inutile. Comme à Carcassonne il n'y avait plus personne. Je ne fus pas découragé cependant et je me dis tout simplement qu'il devait y avoir quelque part un autre Sieur de C... qui n'était pas encore apparu dans mon champ d'observation. Et il s'est finalement trouvé que j'avais raison.

A quelque temps de là, en effet, en feuilletant le Rapport des Archives de la province de Québec pour 1921-22, mes yeux tombèrent tout à fait par hasard sur un paragraphe de la partie intitulée: « Les notaires au Canada » et y lurent, non sans émotion, que, le 28 mai 1754, l'intendant Bigot avait délivré à un certain Louis de Courville une commission pour exercer en qualité de notaire royal dans toute l'étendue de l'Acadie française. C'était un nouveau Sieur de C... à qui je n'avais pas pensé parce que j'ignorais totalement son existence, n'ayant jamais vu son nom mentionné dans aucun des ouvrages historiques que je connaissais, et j'en connaissais déjà quelques-uns.

Pourquoi, me suis-je dit, ne serait-il pas quand même le Sieur de C... que je poursuis? Et, patiemment, je me suis mis à assembler tous les renseignements qu'il m'était possible de recueillir sur cet individu si riche de promesses malgré son obscurité.

Louis de Courville ayant été notaire, mon premier soin fut d'aller fouiller son greffe qui est heureusement conservé aux Archives judiciaires de Montréal, et j'y découvris seize actes notariés qu'il avait dressés à Beauséjour même, dans l'Acadie française, du 28 juillet 1754 au 20 avril 1755. Dès ce moment, sans penser toutefois que ma preuve fût suffisante pour la brandir aux yeux du public, j'eus la conviction intime et profonde que je tenais mon homme. Cela m'engagea à pousser toujours plus avant ma cueillette de renseignements sur son caractère personnel et sur ses agissements de toutes sortes.

Un peu plus tard il m'arriva, toujours par hasard, de lire dans Murdoch, l'historien de la Nouvelle-Ecosse<sup>(1)</sup> que Courville était en 1755 secrétaire de Vergor et qu'il rédigea la capitulation de Beauséjour. Cette nouvelle découverte qui semblait confirmer l'existence de relations personnelles entre Vergor et Courville aurait dû m'encourager et cependant, dans le temps, elle ne me plut qu'à moitié. Murdoch ne disait pas sur quel document il s'appuyait pour faire cette affirmation et, salva reverentia, je n'étais pas satisfait de sa seule parole. Ce ne fut que plus tard, et à l'aide d'un document contemporain que je citerai tout à l'heure, que j'eus enfin le plaisir de reconnaître bien fondé l'avancé de Murdoch.

Mais en dépit de cela, je ne pouvais encore m'appuyer que sur des présomptions. Courville pouvait avoir été à Beauséjour et même servi de secrétaire à Vergor, cela ne prouvait pas nécessairement qu'il avait écrit les *Mémoires du S... de C...* C'est sur ces entrefaites qu'une bonne fée m'ayant conduit au musée McCord, j'y découvris les deux manuscrits dont j'ai longuement parlé au cours de cette étude.

Après avoir confronté les deux manuscrits et m'être convaincu,

<sup>(1)</sup> History of Nova Scotia, II, 262.

premièrement par l'examen intrinsèque, qu'ils étaient d'un même auteur et, secondement par l'examen extrinsèque, qu'ils étaient écrits de la même main, ainsi que je l'ai dit plus haut, il me restait à rechercher și l'écriture commune aux deux documents était ou n'était pas celle du Sieur de Courville. Et encore une fois mes prévisions ont été confirmées; l'écriture des Mémoires du S... de C... et de l'Histoire du Canada était bien celle du notaire royal de Beauséjour. Pour m'en assurer je n'aj eu qu'à me procurer une photographie d'un des actes notariés authentiques tirés du greffe de Courville et à en comparer la calligraphie avec celle des manuscrits de McCord. Pour moi du moins l'épreuve a été convaincante, et je ne doute pas qu'elle apparaisse de même à ceux qui voudront bien prendre la peine d'examiner les facsimilés qui sont ici même reproduits. L'écriture de Courville présente dans la formation des lettres, et particulièrement des majuscules, tous les traits caractéristiques qui distinguent celle des manuscrits en cause. Une semblable comparaison établit que la lettre sans signature trouvée dans l'Histoire du Canada est aussi de Courville.

Cette constatation prouvait déjà, il me semble, la vérité de ma prétention, mais, en feuilletant toujours plus attentivement l'un des manuscrits, j'ai fini par trouver mieux encore.

En décrivant plus haut les deux documents originaux qui font l'objet de notre attention, j'ai omis, comme d'ailleurs M. Faribault, de dire qu'ils sont ornés de plusieurs petits dessins, outre les plans militaires dont il a été question. Ces petits dessins, qui n'ont pas été reproduits dans l'ouvrage imprimé, représentent, l'un la plante du ginseng, et les trois autres les armoiries de divers personnages.

Parmi ces blasons j'eus vite fait de reconnaître ceux de M. de la Jonquière et du baron de Longueuil, mais il en restait un autre qui m'était tout nouveau et que je n'arrivais pas à placer. Je suis tout de même parvenu à en trouver la centaine, après quelques veilles en compagnie du précieux Dictionnaire de Reinesse qui permet de dé-

couvrir à qui appartient un blason par la seule étude de ses pièces héraldiques. Les armoiries en question que l'on trouvera reproduites



ci-contre étaient celles de la famille De France. Je ne veux pas parler, bien entendu, de la famille royale de France, mais d'une simple famille de bonne noblesse nommée De France et qui porte: Fascé d'argent et d'azur; les fasces d'argent chargées de six fleurs de lis de gueules posées 3, 2 et 1. Les De France qui appartenaient à la noblesse de l'Ile de France avaient à cette époque et ont encore au-

jourd'hui des représentants dans cette partie de la Champagne qu'embrasse le département de la Marne.

J'avais retracé les armoiries, mais en étais-je vraiment plus avancé? Depuis de longues années que je m'intéressais aux choses historiques canadiennes, jamais il ne m'était apparu, par Tanguay non plus que par aucun autre ouvrage ou document, qu'un De France quelconque fut passé en Canada. Pour quelle raison mystérieuse le Sieur de Courville avait-il introduit dans son manuscrit les armes de cette famille? Nulle part dans ses Mémoires il n'y fait la plus lointaine allusion.

A ce moment il n'y avait rien dans tous les renseignements que j'avais recueillis qui indiquât de près ou de loin une relation entre le nom de Courville lui-même et celui de De France. Le notaire royal de Beauséjour ne prenait dans ses actes que le nom de Courville et il signait Louis de Courville. D'après Tanguay ce nom n'était qu'un alias et parmi les familles qui s'en sont ainsi servi, il ne mentionne que les Abraham, les Barette, les Billy, les Cadieu, les Desmarets et les Piette ou Trempe. Notre auteur semblait n'être apparenté à aucune de celles-là. On ne le reconnaissait dans aucun des articles qui y sont consacrés dans le Dictionnaire généalogique canadien. Ce ne fut qu'au bout d'un

assez long temps qu'en feuilletant Tanguay pour d'autres recherches, je tombai, à la page 85 du tome II, sur un certain Louis-Léonard Aumasson qui était dit de Courville et que cependant on ne mentionnait pas ailleurs sous ce nom. Il était originaire de Châlons, en Champagne, et s'était marié à Québec en 1752, vers l'âge de vingt et un ans, avec une demoiselle Amiot. J'aurais voulu voir enfin notre Courville dans cet Aumasson, mais l'ennui était que Tanguay le faisait mourir à Québec de mort subite treize mois après son mariage, le 12 juillet 1753. Et un acte de sépulture que j'obtins du greffe de Québec, grâce à l'obligeance de M. P.-G. Roy, semblait donner raison au savant généalogiste.

Le 13 juillet 1753 M. Youville-Dufrest avait bien procédé à l'inhumation d'un nommé Louis Courville (non pas de Courville) mort la veille de mort subite à l'âge de vingt-deux ans, Mais voilà que peu après je lis dans l'Histoire du Notariat de J.-Edmond Roy que dans le greffe du sieur Lanouiller-Desgranges se trouve un acte de concession en faveur de Louis-Léonard de France Aumanon, sieur de Courville, et portant la date de 1756. Le mystère était enfin éclairci. Il s'agissait évidemment du même personnage qui s'était marié en 1752, J.-Edmond Roy ayant simplement cru lire Aumanon là où il y avait Aumasson, et l'acte de Lanouiller-Desgranges non seulement prouvait que Tanguay, malheureusement coutumier du fait, avait eu tort de faire mourir Louis-Léonard de Courville avant l'heure, mais établissait aussi que le même sieur de Courville prenait à l'occasion le nom de De France. La première de ces constatations était sans aucun doute pour moi d'une importance primordiale, car elle supprimait un obstacle qui aurait ruiné tout l'échafaudage de mon argumentation. mais la seconde fut accueillie avec une non moindre satisfaction pour ce qu'elle apportait d'encore plus imprévu. Je commençais à comprendre pourquoi le S... de C... avait glissé dans ses Mémoires les armes des De France quoique elles fussent absolument étrangères à son ouvrage et au Canada lui-même.

Toutefois j'hésitais à me contenter de cette preuve solitaire et, suivant le sieur de Courville à la piste dans ses nombreuses pérégrinations, je me mis à rechercher les divers actes de l'état civil où il était concerné afin de vérifier quels noms et quelles qualités il aurait pu prendre dans chacun.

Outre son acte de mariage, je ne parvins à trouver que les actes de baptême de deux de ses enfants et l'acte de sépulture d'un troisième. A son mariage en 1752, il est simplement désigné Louis-Léonard Aumasson de Courville. A la sépulture d'un de ses fils, à Montréal, en 1772, il laisse tomber Aumasson et s'appelle plus brièvement Louis-Léonard de Courville. Mais au baptême de deux autres enfants, c'est-à-dire dans les deux actes qui restent, il arbore hautement le nom de De France, la première fois en l'accolant à celui d'Aumasson, et la seconde en s'en dispensant.

Le premier acte est daté de Québec le 28 février 1754. C'est le seul auquel réfère Tanguay en plus de celui du mariage. Il se lit comme suit: « . . . Par nous prêtre soussigné a été baptisé Charles-Léonard, né du jour précédent, fils du légitime mariage de Louis-Léonard Aumasson de France, écuyer, sieur de Courville, et de Marie-Anne Amyot Villeneuve; le parein a été Charles de la Pérade, écuyer, sieur de Lanaudière et la mareine dame (déchiré)

## Soussignés

## Lanodière

## Courville

(déchiré) »

Le second acte, qui est daté du 2 juin 1767 à Montréal, enregistre le baptême d'une fille Marguerite, et le père y est désigné: Louis-Léonard de France, Ecr, Sieur de Courville.

Voilà donc, avec les deux actes d'état civil ci-dessus et la concession rédigée par Lanouiller-Desgranges, trois documents authentiques où le sieur de Courville revendique et donne pour sien le nom de De France. Est-ce assez convaincant? En faut-il davantage pour s'écrier: Habemus confitentem reum et pour déclarer que le procès est fini.

Le Sieur de Courville n'a pas apposé son nom à ses Mémoires parce que la peur de représailles lui imposait silence, mais, en même temps, afin que sa réputation n'en perdit pas le profit, même si ce profit ne devait être que posthume, car il se mirait avec assez de complaisance dans son oeuvre, il chercha le moyen d'y introduire pour sa satisfaction personnelle une marque de propriété qui ne fut pas apparente au lecteur et qui eût cependant chance d'être un jour découverte. Ce moyen il le trouva assez ingénieusement en plaquant au beau milieu de son manuscrit les armes de sa famille, armes qui ne disaient rien à ceux qui l'entouraient et que pour ainsi dire personne ne pouvait alors deviner. C'était sa manière à lui de signer son ouvrage.

\* \*

La paternité des Mémoires et de l'Histoire du Canada lui étant maintenant, j'aime à le croire, suffisamment reconnue, il ne nous reste plus, avant de terminer, qu'à faire un peu plus ample connaissance avec Louis de Courville.

D'après son acte de mariage, notre héros était originaire de Saint-Menou, diocèse de Châlons. Tanguay dit: Notre-Dame de Saint-Menore mais, comme il lui arrive quelquefois, il s'est trompé; on lit très bien Saint-Menou au registre original. Il s'agit évidemment de l'endroit rendu fameux par la fuite de Louis XVI, Sainte-Menehould qu'on prononçait Sainte-Menou et dont l'église était précisément sous le vocable de Notre-Dame d'après le Dictionnaire topographique de la Marne par Auguste Longnon.

L'acte de son mariage au registre de Québec le dénomme simplement Louis-Léonard Aumasson, sieur de Courville, fils de Claude Aumasson de Courville et de Judith de Chevreau. Mais son contrat de mariage passé devant Louet fils, à Québec, le 5 juin 1752, est moins discret et nous en apprend un peu plus long. On y lit que le comparant Louis-Léonard Aumasson, sieur de Courville et du bois d'Epense, cy-devant secrétaire de feu monsieur de la Jonquière, est fils de feu Claude Aumasson de Courville, officier du régiment d'Orléans Dragons, et de dame Judith de Chevreau, est natif du bois d'Epense, paroisse de Saint-Menehould, diocèse de Châlons en Champagne, et est majeur de vingt-neuf ans et demi.

On aura sans doute remarqué que, ni dans l'acte ni dans le contrat, le marié n'a pris le nom de De France. Ce nom qu'il devait revendiquer publiquement à trois reprises au moins, pourquoi le passa-t-il sous silence dans une aussi solennelle circonstance?

Peut-être était-il, comme tant d'autres, un fils de famille qui, après avoir jeté sa gourme en France, avait senti le besoin de mettre la largeur de l'océan entre lui et les siens. Par un reste de pudeur il n'aurait voulu se faire connaître autour de lui que sous le nom territorial de Courville, et, seulement dans les actes de l'état civil, il aurait repêché de temps à autre son nom d'Aumasson, et plus rarement encore son autre nom de De France.

On peut même se demander s'il était vraiment un De France. Dans les notices sur cette famille que j'ai consultées et qui sont, je dois le dire, extrêmement brèves, on ne voit pas qu'elle ait eu Aumasson comme patronyme. Ce n'est pas toutefois une raison suffisante pour nier à l'auteur de nos Mémoires la noblesse qu'il réclame. Il est possible qu'Aumasson, patronyme original des De France, ait été retenu seulement par une branche cadette devenue moins importante que celle dont traitent les armoriaux et à laquelle appartiendrait le Sieur de Courville.

Ce qui est certain c'est que ce dernier était du pays des De France. Fleury-Vindry, dans ses Demoiselles de Saint-Cyr, mentionne (p. 187), parmi les élèves de la célèbre école, Antoinette-Marguerite-Alexandrine de France, née en 1770 à Magneux-les-Fresnes (Marne) diocèse de Reims. Il a sans doute voulu dire Magneux-lès-Fismes qui, d'après le Dictionnaire de la Marne de Longnon, était un des noms

de Magneux dans le canton de Fismes. Or, dans ce même canton de Fismes, il y avait alors et il y a encore aujourd'hui un lieu appelé Courville d'où il semble bien que l'auteur des *Mémoires du S... de C...* a tiré le nom dont il s'est presque uniquement servi au Canada.

Nous avons vu que Courville avait à son mariage en 1752 vingtneuf ans et demi, ce qui le fait naître en 1723. Tanguay le croit né en 1731 parce que celui qu'il fait mourir à sa place en 1753 est dit dans l'acte de sa sépulture âgé de vingt-deux ans. A la vérité, l'abbé Collet, qui célébra son mariage, a négligé, contrairement à l'usage, d'inscrire son âge au registre.

Par son mariage Courville s'alliait à une des bonnes familles de Québec. Il épousait Marie-Anne, fille aînée d'Etienne Amyot dit Villeneuve et de Marie-Anne Poitras, et âgée de vingt ans.

Nous ne lui connaissons que trois enfants, deux garçons et une fille, mais il dut en avoir plusieurs autres dont le hasard seul pourrait nous faire dénicher les naissances ou les sépultures dans l'un ou l'autre des vingt endroits qu'il a successivement habités. Le premier enfant est celui que Tanguay a cru posthume, Charles-Léonard, baptisé à Québec le 28 février 1754. Il mourut à Montréal le 6 juin 1773 à l'âge de dix-huit ans. Un second garçon dont j'ignore la destinée fut également baptisé à Québec le 26 août 1756 et prénommé Etienne-Frédéric. Enfin une fille Marguerite fut baptisée à Montréal le 2 juin 1767 et mourut quelques jours plus tard, le 14 du même mois.

Quand Louis de Courville arriva-t-il en Canada et qu'y fit-il exactement dans les premiers temps? Nous ne le savons au juste. Son contrat de mariage du 5 juin 1752 le dit « secrétaire de M. de la Jonquière ». Doit-on penser qu'il vint au Canada avec M. de la Jonquière vers le 25 août 1749? C'est possible. Nous ignorons aussi depuis quand il était « cy-devant secrétaire » en juin 1752, et à quel moment il fut remplacé par Grasset Saint-Sauveur, dont parle M. de la Jonquière dans son testament. Il n'en est pas moins intéressant de savoir qu'il occupa au moins pendant un temps ce poste de confiance au-

près d'un gouverneur. Lorsqu'on pense à la façon dont il récompensa, ou peut-être punit, La Jonquière en lui faisant la réputation d'avare que l'on sait, et lorsqu'on pense en même temps au portrait moins que flatteur qu'il a fait de Vergor, auprès de qui il a servi en la même qualité, il faut bien croire qu'il n'était pas un secrétaire de tout repos.

Nous ne pouvons que supposer qu'après avoir quitté La Jonquière ou avoir été congédié par ce dernier, il obtint un emploi comme commis dans les bureaux de la marine et qu'il le garda jusqu'à son départ pour l'Acadie. Il possédait une instruction plus qu'ordinaire pour le pays, et les quelques bribes de latin qu'il a déposées dans ses manuscrits laissent voir qu'il avait fait en France des études classiques, peut-être sous les mêmes pères Jésuites qu'il vilipende avec tant de verdeur dans ses Mémoires.

Quoiqu'il en soit, son nom ne réapparaît pour la première fois qu'en 1754, lorsque le 28 mai l'intendant Bigot le commet par ordonnance pour exercer les fonctions de notaire royal dans toute l'Acadie française. Ce fut, nous apprend encore J.-Edmond Roy<sup>(1)</sup>, M. Daine, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, qui fit l'information des vies et moeurs de Courville ainsi que de sa religion catholique, apostolique et romaine et qui reçut son serment. Le notaire Paul-Antoine Lanouiller-Desgranges et André Debarras, visiteur du domaine du roi, furent les témoins appelés par l'intéressé pour répondre de ses qualifications. Le curé Recher, de Québec, certifia sa catholicité.

Le jeune notaire ne fut pas long à rejoindre son poste car, dès le 28 juillet 1754, il dressait son premier acte à Beauséjour. C'est dans ce fort, où il résida jusqu'à sa capture par les Anglais, c'est-à-dire pendant à peu près exactement un an, qu'il connut Du Chambon de Vergor, l'abbé Le Loutre, Jacau de Fiedmont et plusieurs autres dont il devait tracer dans ses Mémoires des portraits plus souvent malins que flatteurs. Il y connut aussi très bien le traître Pichon quoiqu'il

<sup>(1)</sup> Histoire du notariat au Canada, I, 375.

n'en parle en aucun endroit de ses écrits. C'est précisément des papiers de Pichon que Murdoch a tiré, sans se soucier de le dire, l'information dont nous avons parlé plus haut et d'après laquelle Courville aurait agi auprès de Vergor en qualité de secrétaire et aurait à ce titre rédigé la capitulation de Beauséjour. En réalité il ne rédigea pas la capitulation proprement dite, mais les propositions de capitulation qui devaient être soumises à Monckton.

Voici l'extrait des manuscrits Pichon ou Tyrrell que l'obligeante intervention du Dr J. C. Webster m'a permis d'obtenir de M. Harry Piers, assistant-conservateur des *Public Records* d'Halifax où ces mêmes manuscrits sont conservés.

A la date du 16 juin 1755, après avoir parlé de la bombe qui tua dans une casemate deux officiers français et un Anglais prisonnier, Pichon continue comme suit: « Cet accident a déterminé M. de Vergor, Le Loutre et les officiers à envoyer aux Anglais demander à capituler. Le Sieur de Vannes, parent de M. de Vergor, et le plus ancien des lieutenants, a été envoyé avec des propositions rédigées par le nommé Courville faisant fonctions de notaire et de secrétaire de M. de Vergor. De Vannes est revenu sur le midi. Quelque temps après M. Schirif, officier anglais, est entré dans le fort avec la réponse aux propositions; ensuite M. de Rouilly a été envoyé aux Anglais et la capitulation a été signée et échangée. »<sup>(1)</sup>

On trouve dans la collection Northcliffe, qui est faite en grande partie des papiers de Monckton, le vainqueur de Beauséjour, un texte manuscrit de ces propositions de capitulation qu'on a lieu de croire l'original. J'en ai en ce moment sous les yeux une copie photostatique qu'ont bien voulu me fournir les Archives d'Ottawa. L'écriture ressemble de très près à celle de Courville quoique, la circonstance le requérant sans doute, elle soit beaucoup plus appliquée ou, comme on dit, mieux fionnée.

Courville a dû partir pour Louisbourg le 24 juin avec les offi-

<sup>(1)</sup> Public Records of Nova Scotia, vol. 341, No 41, pp. 11-12.

ciers et les employés du roi des deux forts Beauséjour et Gaspareaux, et y arriver en même temps qu'eux le 6 juillet. Quand passe-t-il de Louisbourg à Québec, il ne nous le dit pas lui-même et personne autre apparemment n'a songé à nous l'apprendre. Tout notaire et tout se-crétaire de Vergor qu'il fut, il ne paraît pas avoir été un bien gros personnage dans l'Acadie française. Jacau de Fiedmont, avec qui, d'après les vifs éloges qu'il lui décernera plus tard, on croirait qu'il était alors du dernier bien, n'en dit pas un traître mot dans son Journal de Beauséjour qu'a publié le Dr J. C. Webster. Il n'y a que Pichon qui s'avise de parler de lui une fois, mais en le désignant un peu cavalièrement: « le nommé Courville ». L'année suivante lorsqu'on fit à Québec un procès aux deux commandants de Beauséjour et de Gaspareaux accusés de négligence coupable, on ne prit même pas la peine d'assigner comme témoin celui qui avait été le secrétaire du premier, Du Pont du Chambon de Vergor.

L'ancien notaire de l'Acadie française dut être de retour à Québec au commencement de 1756 car, le 26 mars de cette année, les Jésuites le nomment greffier de leur tribunal de justice dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges et, le 3 avril suivant, Bigot lui accorde une commission pour exercer en qualité de notaire dans les juridictions de Notre-Dame-des-Anges, Saint-Gabriel, Sillery, Saint-Joseph et Saint-Ignace. Le dernier acte qu'il ait passé dans la région de Québec d'après la partie de son greffe qui est à Montréal, car il en a une autre partie conservée à Québec, porte la date du 11 juin 1758 et montre qu'il résidait alors à Lorette.

Mais J.-Edmond Roy nous apprend qu'il continua d'être greffier du tribunal des Jésuites dans Notre-Dame-des-Anges jusqu'en 1759. Ce fut sans doute à Lorette entre 1756 et 1759 qu'il occupa ses longs loisirs à composer au moins la première partie de ses *Mémoires*, celle que nous croyons qu'il eut le temps de communiquer avant 1760 à son confrère mémorialiste, l'auteur inconnu du *Mémoire du Canada*.

Dès les premiers jours de la domination anglaise, croyant l'oc-

casion bonne d'aérer ses effets et ses nippes au moyen d'un déménagement, il sollicita et obtint du général Gage, gouverneur de Montréal, une commission de notaire pour pratiquer dans les paroisses de Saint-Ours, de Contrecoeur et de Saint-Denis. La dite commission lui donnait Saint-Denis comme résidence obligatoire. M. l'abbé J.-B.-A. Allaire dit en effet dans son Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu qu'il pratiqua dans cette paroisse de 1760 à 1765, et qu'il y fut aussi quelque peu marchand. Il ne semble pas cependant qu'il se soit beaucoup préoccupé de la prescription qui lui était imposée de résider à Saint-Denis. De 1760 à 1765 on le voit rayonner un peu partout comme un notaire ambulant. D'après les actes de son greffe, il paraît résider à Saint-Pierre-du-Portage ou l'Assomption du 12 octobre 1760 au 18 mai 1761. Du 27 juin 1761 au 1er novembre de la même année, on le trouve à Repentigny et ensuite à Varennes du 8 novembre 1761 iusqu'en 1762. En janvier 1763 il pratique à Saint-Ours, et de février 1764 à la fin de la même année, il est enfin où il doit être, à Saint-Denis.

En août 1765 notre notaire voyageur est enfin rendu à Montréal. Il y rédige un acte en août 1765 et il se dit résidant au faubourg Sainte-Marie. Cet acte est le seul que l'on trouve en son greffe depuis cette date jusqu'à 1781. Nous savons cependant qu'il continua d'habiter Montréal pendant plusieurs années encore. Il y fit baptiser une fille en 1767 et il y vivait encore avec sa femme en 1773 lorsqu'il fit inhumer son fils aîné, Charles-Léonard, mort à dix-huit ans. Que fit-il pendant ce temps? Il pratiqua ou tenta de pratiquer comme avocat, du moins à partir du 26 novembre 1768, où il se fit admettre au barreau, sans cesser cependant d'être théoriquement tabellion. Il faut croire qu'il ne fit pas florès dans sa nouvelle profession et que la défense de la veuve et de l'orphelin ne lui rapporta guère, car on voit que le 12 avril 1770 le shérif de Montréal vend sa propriété pour satisfaire à un jugement en faveur d'un nommé Antoine La France.

Ce qui est certain c'est qu'en 1779 il avait tourné le dos à la

plaidoirie pour revenir au notariat et résidait de nouveau à l'Assomption ou Saint-Pierre-du-Portage. Mais il n'était pas devenu pour cela plus prospère et, en attendant les clients, il soulageait son ennui en déversant tantôt sa bile et tantôt sa fantaisie dans des écrits qu'il ne montrait généralement qu'à des intimes. C'est de l'Assomption qu'au printemps de 1779 il soutint dans la Gazette littéraire de Mesplet, alors près de mourir, une polémique avec le « Spectateur tranquille », que l'on sait aujourd'hui avoir été Valentin Jautard. Le 21 avril avait paru un article dirigé contre un certain groupe qui se décorait pompeusement du nom d'Académie. L'attaque était en somme assez anodine, beaucoup moins sévère en tout cas que ne l'auraient mérité les élucubrations horriblement insignifiantes dont les membres de cette Académie plus ou moins fictive chargeaient depuis quelque temps chaque livraison de la petite gazette montréalaise. Les gens visés s'en émurent cependant et ils crurent découvrir l'auteur de cette malhonnête critique dans le pauvre Courville, parce qu'elle était signée Vercrioul, anagramme de son nom, et aussi parce qu'elle était datée de l'Assomption où il résidait. Une réponse aigre-douce ayant été faite à Vercrioul dans le numéro suivant, Courville crut devoir entrer en scène sous son nom propre. Non seulement il répudia hautement la paternité des écrits qui lui étaient attribués, mais il accusa sans ambages le « Spectateur tranquille » d'en être lui-même l'auteur. Il le fit même en deux articles, adressés le premier à l'imprimeur et le second au « Spectateur tranquille ». Dans l'un il se qualifie « d'antique jurisconsulte, habitant d'une chaumière, livré à toute la fureur de la disgrâce et de l'infortune », et dans l'autre il fait cette profession de foi dans le style amphigourique de l'époque: « J'aime l'étude, elle égaye la tristesse de ma situation et de mon séjour; j'écris, mais je ne donne rien au Public. J'admire les ouvrages des autres et ne suis jamais content des miens. Malgré cela, la prévention que l'on a que j'ai quelque capacité fait croire aisément que je peux avoir l'ambition de paraître un auteur lettré. Si cette idée me prenait, je ne voudrais pas débuter

si mal, le seul bon sens me dirait qu'on a toujours trop d'ennemis. sans les mériter, pour s'en faire de nouveaux. »

Cette dernière phrase fait sourire lorsqu'on pense aux Mémoires que son auteur continuait toujours de couver dans l'ombre et où il mettait tant d'application à se mériter des ennemis. On se prend à douter de la sincérité de Courville et on se demande si, malgré ses dénégations, il n'était pas en réalité Vercrioul. Il eut du moins le bon esprit de ne pas insister et de ne répondre que par le silence à une dernière réplique du « Spectateur tranquille », parue il est vrai dans l'avant-dernier numéro de la Gazette littéraire, alors que Mesplet et Jautard étaient sur le point d'avoir des ennuis d'un ordre différent.

Courville paraît avoir pratiqué à l'Assomption jusqu'en 1781 et plus probablement jusqu'en 1782. La sixième liasse de son greffe au Palais de Justice de Montréal est étiquetée: « Actes de 1781, plus un de 1782 », mais en réalité on n'y trouve plus cet acte solitaire de 1782 et le dernier y est du 27 novembre 1781. Après cette dernière date, il m'a été impossible de trouver aucune trace du pauvre diable. Sa falote figure semble s'être totalement effacée. Tout indique que, vers 1782, il a payé à l'humaine nature l'ordinaire tribut et est disparu sans bruit aucun de la scène du monde. Il est vrai qu'il n'était pas encore très âgé en 1782, cinquante-neuf ans seulement, mais un excès de fiel a souvent fait mourir des gens plus jeunes. Encore une fois, ce n'est qu'une conjecture, car, malgré mes longues recherches, je n'ai pu découvrir nulle part son acte de décès et j'ignore quel coin de terre de notre province abrite ses os. Je sais, pour m'en être assuré, qu'il n'est pas mort à l'Assomption. Mais il y a vingt autres endroits dans la même région où il a pu traîner pour la dernière fois ses malheureux jours, et il n'était pas aisé de deviner lequel.

Mais qu'il soit mort en 1782 ou en 1783 et dans quelque lieu que ce soit, peu importe. Ce léger détail ajouterait peu à la connaissance de sa personnalité qui seule nous intéresse.

De toutes façons, il est mort longtemps avant la mise au jour

de ses chers Mémoires et ce fut tant mieux pour lui. Il n'aura pas joui, même in petto, du succès de son livre, mais d'un autre côté il n'aura pas non plus entendu les exécrations que devaient lui attirer dans l'avenir la tiédeur de son patriotisme français et surtout ses invectives dont un trop grand nombre étaient d'une injustice flagrante.

Arginius Fanting